



30 ans de mobilisation aux frontières

Revue de presse

Tome 3

2001 - 2004

9/01/01

PLUS LOIN QUE LES FAITS

DROITS DE L'HOMME. ASILE. À Roissy, le ministère de l'Intérieur inaugure une zone d'attente modernisée pour accueillir plus décentement les demandeurs d'asile.

UN NOUVEL «HÔTEL» POUR LES ÉVADÉS DE L'ENFER

Les pistes, les bâtiments, les immeubles de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Le vide. Le vent. À l'infini, un horizon de ciel barbelé de quelques arbres, qui n'en finit pas de ne pas exister. La seule musique qui vient à l'esprit sort de la trompette de Miles Davis. Pour rappeler que l'homme est là. Seul. Désespéré. Sur un terrain défini, juridiquement, pour les besoins de la cause, comme «extraterritorial» la nouvelle zone d'attente ouvre ses 180 places de lit. Derrière une clôture de barbelés de deux mètres de haut, puis derrière une autre, en grillage, de quatre mètres, tout près des pistes pour un nouvel envol dont l'appréhension, à elle seule, tend les tripes de ses hôtes, le bâtiment blanc, long de plus d'une centaine de mètres, d'un seul étage, aux petites fenêtres, attend de pied ferme les évadés de l'enfer. Ces enfants, mineurs, seuls, qu'un parent, un ami, a réussi à mettre dans un avion pour les protéger. Ces femmes

Les conditions d'accueil seront meilleures mais le ministre de l'Intérieur ne change pas un iota à la politique gouvernementale en matière d'immigration. Analyse.

d'une autre culture, d'une autre langue, parfois avec un bébé, qui fuient une persécution d'un autre âge. Ces hommes menacés, torturés, pourchassés qui cherchent un espoir. De simples demandeurs d'asile. Ils seront là, en attendant que l'on vérifie si leur passeport est valide, si leurs papiers ne sont pas falsifiés, s'ils ne cherchent pas à s'introduire subrepticement sur notre territoire pour y gagner un peu d'air à respirer. Il ne faut pas s'y tromper. Ce nouvel établissement inauguré hier par le ministre de l'Intérieur veut répondre aux normes de l'hôtellerie définies par la loi en matière de zone d'attente. Il remplace les 120 places que

l'hôtel Ibis de Roissy avait mis à disposition et les divers locaux que la police de l'air et des frontières a réussi à trouver dans l'aéroport pour entasser des demandeurs de plus en plus nombreux, fuyant les guerres civiles et la misère. Locaux tous plus sordides et décevants les uns que les autres, tant par les avocats, les magistrats, les associations que par les parlementaires, comme Louis Mermaz, rapporteur du budget de la police, ne manquant pas de le souligner, il y a un mois. Là, tout doit, normalement, être fait pour que les «visiteurs» se sentent comme dans un hôtel. Les petites chambres claires, au mobilier soigné et ergonomique ne laissent

par la France, stipule que les mineurs demandeurs d'asile doivent être accueillis sans aucune formalité ni restriction, comme le fait remarquer Bernard Birsinger, député communiste de Seine-Saint-Denis. D'ailleurs, le ministre, lui, avait voulu abaisser leur majorité à seize ans et leur assigner un administrateur ad hoc. Les temps des procédures. La Commission consultative des droits de l'homme ayant exprimé son désaccord avec la première clause, celle-ci est retirée du projet que le ministre qualifie ainsi : « Il va permettre de mettre les droits des mineurs au même niveau que celui des adultes. » Et c'est bien ce que reproche au texte les associations ! Tant pis, aussi, si ces associations de défense des droits de l'homme, des syndicats, le Parti communiste demandent la suppression des zones d'attente et la liberté de circulation pour toutes les personnes non communautaires. Tant pis, enfin, si les associations ne sont

2001

toujours pas autorisées à une présence quotidienne : « Je ne suis là que depuis quatre mois, sourit le ministre, laissez-moi le temps. J'ai très bien entendu l'avis des parlementaires. » En attendant, seule la police de l'air et des frontières est habilitée à intervenir. Le « rêve », lui, est signé Accor. Maître d'ouvrage du nouvel « hôtel », en effet, le troisième groupe mondial de l'hôtellerie, de la restauration, des chèques restaurants, que l'on retrouve derrière nombre d'enseignes - Novotel, Sofitel, Ibis, Wagons-Lits, Étag, Formule et autres Mercure... Après le refus du député communiste, maire de Tremblay-en-France, d'accorder le permis de construire en 1999 - le projet et ses barbelés rappellent une autre époque - Accor est devenu maître d'ouvrage pour faire avancer au plus vite le projet et débarrasser tout aussi vite l'hôtel Ibis de ces visiteurs qui n'entrent pas dans la classe affaires. Pas plus d'auteurs que ceux de la zone d'attente d'Orly, eux aussi

La zone d'attente en chiffres

Nombre de retenus 5 000 en 1996, 7 000 en 2000. Nombre de demandeurs d'asile: 600 en 1996, 7 000 en 2000. Superficie: 3 500 mètres carrés sur deux niveaux. Capacité: 180 lits, avec huit chambres pour des familles de 4 à 18 personnes, 18 chambres pour femmes, 9 pour enfants (à deux lits). Restauration: une salle de 66 places, prévue pour trois services avec un système permettant de prendre des repas en dehors des heures ouvrables et une cuisine conçue en chaîne froide. Un coin kitchenette et biberon à l'étage. Santé, hygiène: un bureau pour un médecin, un local pour une infirmière, deux chambres pour les malades; deux ensembles de 75 douches et toilettes. Détention: 250 mètres carrés à l'extérieur, deux salles de détente, et une pour enfants. Distributeurs automatiques de boissons et de denrées.

«reçu» par Ibis. Car il n'y a pas que les classes affaires qui intéressent, finalement, le géant de l'hôtellerie, même si cela n'apparaît pas clairement dans ses résultats financiers, ni dans sa publicité. Accor n'a pas encore rejoint la Sodexho, maître d'ouvrage, gestionnaire et prestataire de services des prisons antiterroristes, mais la voie est ouverte. Si les retours des déboutés de l'asile et des clandestins relèvent des compagnies aériennes, en situation de quasi monopole Accor règne sur les expulsions du territoire au départ de commission par déplacement aérien. Celui de l'expulsé, l'aller et le retour de l'esorte et l'hébergement de celle-ci, sur place, si les horaires des avions le rendent indispensable. Destinations: de l'Afrique (où Accor est leader de l'hôtellerie) à la Chine, où il vient justement de s'implanter. L'hôtellerie, la restauration, l'entretien de Roissy 3 seront, en revanche, confiés à l'Orlyenne de restauration qui s'occupe déjà au centre du Mesnil-Amélie où 70 places sont réservées à l'attente. Accor, c'est fini. Le ministre repère l'hôtel Ibis et on n'en parle plus», confie Claude d'Harcourt, directeur de la programmation et des affaires financières.

Mais pendant que le ministre de l'Intérieur signe des chèques à un groupe qui a engrangé une progression de 18 % de son bénéfice net en 1999, deux enfants, par exemple, attendent, aujourd'hui depuis un an et demi, le droit de vivre avec leurs parents. Refoulés parce qu'il manquait quatre mètres carrés à l'appartement qui devait les accueillir, ils n'ont toujours pas obtenu du consulat de France les visas d'entrée. Parce qu'il les avait demandé avec lui, leur père s'est vu menotté et placé en garde à vue. Aujourd'hui, leur mère, si elle rentre, risque le même sort et, eux, un nouveau départ sans famille. Ce n'est donc pas d'un «hôtel» directement ouvert sur les pistes d'envol, loin de tout contrôle et qui sera rapidement saturé dont la France a besoin à Roissy, mais bien d'une autre vision du droit d'asile. Et sur tout le territoire.

ÉMILIE RIVE

TEL QUEL «UN DEVOIR POUR LES GOUVERNANTS»

Voici des extraits de l'intervention de Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur. « La France est un pays naturellement ouvert au monde, qui accueille chaque année 85 millions de visiteurs. Elle doit maîtriser cette ouverture... On ne peut ignorer, sauf à faire preuve d'un angélisme certain, les déséquilibres démographiques, économiques et politiques d'un monde où la principale menace est l'absence de règles, de normes. Ces déséquilibres qui s'accroissent de jour en jour nourrissent les migrations de grande ampleur qui peuvent être lourdes de conséquences pour la stabilité de notre monde. Mais le pire n'est jamais sûr; le bon sens commande de maintenir cette ambition de maîtrise des flux, c'est un devoir pour les gouvernants.

Nous avons à cet égard deux responsabilités principales : celle de maintenir l'ordre que les États européens doivent contribuer, au niveau des pays source d'immigration, au maintien sur place de leur population qui est leur première richesse pour préparer l'avenir, et la dissuade de mettre leur sort entre les mains de filières d'immigration illégales; 2. notre deuxième responsabilité est celle de l'intégration des réguliers, c'est-à-dire de ceux qui ont accepté les normes, attendu les visas, fourni les documents nécessaires et qui ont volontairement décidé de s'installer dans notre pays, cette intégration passe par une politique résolue du gouvernement, en faveur de l'égalité des droits et par une lutte déterminée contre toute forme de discriminations, notamment par rapport à l'emploi. »

ÉMILIE RIVE

PLUS LOIN QUE LES FAITS

IBIS ROISSY, LES AILES BRISÉES DES DEMANDEURS D'ASILE

Reportage. L'ancienne zone d'attente de Roissy, clandestine durant quatre ans, aura été problématique jusqu'au bout. Dernier voyage, le 6 janvier, dans une réalité peu reluisante de la France des droits de l'homme.



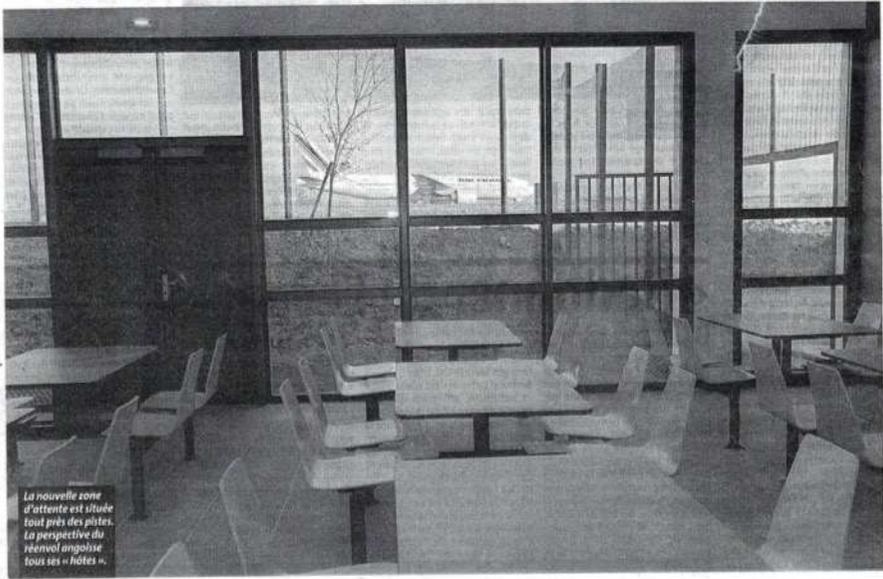
L'un des couloirs de l'hôtel Ibis, où sont passés les étrangers en situation irrégulière.

Test midi. Passage de la douane. Longs boyaux menant à l'embarquement. Poste de police de l'aéroport. C'est par là qu'il faut commencer. C'est là que le voyage de « l'étranger en attente » a été stoppé. Il convient d'y faire photocopier ses papiers avant de pouvoir aller jusqu'à l'Ibis, visiter « son étranger ». Une fois à l'hôtel Ibis, il faut annoncer par téléphone, depuis le hall, sa visite au policier du poste. « Deux personnes attendent déjà, il faudra revenir dans trois quarts d'heure », déclare la voix au bout du fil. Trois quarts d'heure plus tard, le chef du poste de police du premier étage de l'hôtel annonce qu'il y a déjà un visiteur. Il conseille d'attendre. Dans l'escalier de secours devant la porte blindée, sous l'œil d'une caméra. La porte s'ouvre enfin sur le poste de police. Fourmillière d'hommes en uniforme. Il faut de nouveau présenter ses papiers d'identité. Pour seul décor, un tableau plastifié est accroché au mur. Chambres, noms des candidats à l'entrée en France et signes incompréhensibles pour le non-initié ajoutent à l'opacité de l'univers. L'ambiance est glauque. Il y a aussi l'atmosphère oppressante. La chambre de Claudine se trouve au milieu d'un des deux couloirs mal éclairés du 1er étage. Elle est en descente. Dans un cagnot de carton traine des papiers, des emballages et des morceaux de croissants. « Ce sont des réserves », dit-elle, gênée par la situation. Claudine est arrivée du Cameroun le 2 janvier après avoir fui la République du Congo. Elle a été arrêtée au poste frontière de l'aéroport de Roissy munie d'un faux passeport français.

« Le seul moyen de sortir », explique-t-elle. Dans son dossier, la police note qu'elle est camerounaise et refuse d'enregistrer sa demande d'asile à plusieurs reprises. Objectif : la remettre le plus rapidement possible dans un vol pour le Cameroun. « Un policier m'a dit : « Vous allez repartir, le reste on s'en fout. » Et il m'a donné des papiers à signer. » Dans le lot, il y a un renoncement à la demande d'asile. Bien sûr, elle n'en sait rien, et signe, pressée qu'elle est par le policier. Appelée à comparaître deux jours plus tard, devant le tribunal de Bobigny, elle s'explique, s'embrouille et conteste. « J'ai découvert au tribunal que je renonçais à demander l'asile. » Au tribunal, le juge décide malgré tout d'enregistrer sa demande. À son retour dans la zone d'attente, les policiers crient, lui reprochant de faire des histoires. Elle encaisse sans rien dire. Claudine retrouve tous les jours un groupe de Congolaises renconrées dans les couloirs de l'Ibis. Dans la chambre de l'une ou de l'autre dans cet hôtel-prison, elles laissent filer le temps à discuter. Deux jeunes Angolaises de quarante et dix-sept ans attendent-elles aussi. Elles essaient d'aller au Portugal mais faute d'argent pour poursuivre le voyage, se retrouvent coincées là. Elles ne parlent pas français. Elles aussi apprennent au tribunal qu'elles ont signé un renoncement à la demande d'asile. Et, expérience aidant, elles refusent de signer un autre document. Pourtant, il s'agissait d'une demande pour bénéficier du jour franc qui permet de rester.

« Les policiers, il y en a des gentils et d'autres vraiment pas », dit-elle simplement pour résumer l'ambiance. Ainsi, quand elle s'est plainte de douleur au ventre et a réclamé de voir un médecin, le responsable des policiers lui a répondu d'aller aux toilettes. « Si tu n'es pas content retourne en Afrique », s'est-elle vu répondre. Au milieu du va-et-vient de ses compagnes congolaises de rencontre, elle raconte les brimades et la surveillance de chaque instant. « Ici, il n'y a pas d'intimité. Ils entrent, ils nous comptent à chaque minute. » « Ce matin, poussa-t-elle, nous n'avons eu un petit déjeuner que sur une intervention d'un fonctionnaire qui a dit qu'il était de l'office des migrations internationales. » Claudine ne sait toujours pas quel sera son sort. La carte de téléphone, dont l'OMI se targue d'avoir distribué 9 000 exemplaires durant l'année 2000, lui a été refusée parce qu'elle ne pouvait délivrer le document attestant qu'elle demandait l'asile. Claudine est fatiguée qu'on lui demande sans cesse de retourner dans sa chambre. Fatiguée des vexations. Fatiguée de l'ennui qui ronge. Fatiguée de ne rien savoir de son sort prochain. « Et dehors, il fait beau ? interroge-t-elle, en portant son regard vers la vitre sans tain qui empêche au monde extérieur de voir ce qui se passe dans ces deux étages de l'hôtel Ibis de Roissy. « Il n'y a rien de plus rien », conclut-elle avec une sourie mi-espérance, mi-mélancolique. La demi-heure de visite est écoulée, la porte blindée clique. Dans quelques jours la nouvelle zone d'attente verra ses premières « clients » arriver. Les chambres y font deux mètres sur deux.

OLIVIER AUBERT



La nouvelle zone d'attente est située tout près des pistes. La perspective du rénové angolaise tous ses « hôtes ».

L'ÉVÉNEMENT

«Libération» s'est introduit dans la caserne. Les réfugiés parlent: «Alors, c'est encore loin, la France?»

Frères envoyée spéciale

A quoi ressemble l'intérieur de la «zone d'attente» instituée à Fréjus par le préfet du Var, pour l'accueil des 910 réfugiés dont l'exode s'est achevé sur une côte méditerranéenne, samedi matin? Libération a pu s'introduire dimanche soir dans cette zone interdite où les réfugiés commencent à s'impatienter. Froid. Il est 22 heures. La plupart des échoués, installés dans le bâtiment central de cette ancienne caserne, cherchent le sommeil. Dissimulés sous de minces couvertures marrons, ils tentent de se protéger des néons aveuglant et du froid. Au milieu des corps et des formes, un bébé, emmitoufflé, est posé sur un lit. Seuls ses yeux s'agitent. Ses parents, âgés de 24 et 22 ans sont partis de la région de Mossoul, il y a un mois. Dans le bateau, «il faisait noir, racontent-ils. On a eu plusieurs fois peur de couler». Ils ont tenu contre eux leurs trois enfants de 4 ans, 2 ans et 2 mois pendant toute la traversée. Depuis leur arrivée, rien ne leur a été expliqué. «Je n'ai rien compris depuis que je suis ici», lâche le père. Pour cette famille, la priorité reste encore d'obtenir des couvertures supplémentaires et de la nourriture correcte. «Ça ne peut pas continuer comme ça», s'emporte-t-il en désignant ses enfants frigorifiés.

Plus loin, une petite troupe de femmes installées en rond demandent des cigarettes (denrée rare et convoitée) à une militante de la Cimade, l'une des rares associations habilitées à se rendre dans les zones d'attente. Puis reprennent leur conversation à voix basse. Dans une rangée, un géant à la barbe lisse joue de la guitare. Il n'a pas de chaussures et en réclame. Plus loin, sa couverture sous le bras, un homme hagard cherche un lit. Un peu plus loin, le réfectoire. Il est tard, mais des repas continuent à y être distribués. «Il faut attendre pendant des heures et faire la queue pour manger», disent certains. Un père attablé avec sa famille montre d'un air dégoûté son assiette de plastique à moitié remplie de raviolis. Un homme fait irruption, portant un enfant qui saigne du nez. Il cherche l'infirmier. Les responsables de la Cimade l'y accompagnent.

Procès-verbaux. De nouveaux volontaires de la Croix-Rouge viennent d'arriver en renfort. L'interprète leur traduit les maux des Kurdes: l'un a mal à la tête, l'autre est constipé, un troisième a envie de vomir. «Quand on n'a pas d'interprète, on part chercher un réfugié qui parle un peu l'anglais, c'est vrai que ça retarde», confie un bénévole. Dans une aile du bâtiment, penchés sur deux fax, deux fonctionnaires de la préfecture de police transmettent un à un les centaines de procès-verbaux d'audition des demandeurs d'asile à la direction des libertés publiques du ministère de l'Intérieur. Dans un dortoir, un père de



Certains des réfugiés parlent d'entamer une grève de la faim.

famille veille sur ses enfants. Il a payé cher son péripète: 2000 dollars par enfants (2172 euros), 4000 par adulte, en tout 18000 dollars (19550 euros) pour sept. Comment a-t-il payé? «Il a tout vendu, rapporte le traducteur. Son bétail, mais surtout son terrain pour lequel on lui a proposé un bon prix, car c'était dans une région pétrolière.» Il dit avoir embarqué à Iskenderun (Turquie), après avoir franchi la frontière syrienne. Son but était d'aller rejoindre sa famille, installée en Allemagne.

Arabes irakiens. Dans le même dortoir, un jeune homme de 29 ans qui parle anglais semble isolé. Il dit ne pas être kurde mais irakien. Il affirme qu'il y a neuf autres Arabes avec lui et deux familles palestiniennes.

«Qu'est-ce qui va nous arriver?» Il prend ses interlocuteurs de la Cimade pour des auxiliaires du gouvernement. «Quelle est la situation, ici?» Difficile d'expliquer que cette zone d'attente est située en France, mais que, légalement, ils ne sont pas sur le territoire national. «Mais alors, c'est loin, la France?»

Mobilisation. Dans le troisième baraquement, plusieurs dizaines d'hommes vont et viennent, font de grands gestes, s'énervent. «Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas sortir acheter des cigarettes quand on a envie de fumer? Ou aller voir nos enfants à l'hôpital? Pourquoi on nous empêche d'aller dans les familles kurdes qui ont déclaré qu'elles voulaient nous accueillir?» Après le choc du débarquement et le cauchemar du voyage, les réfugiés se remettent. Et commencent à s'inquiéter. Leur avenir juridique incertain

les angoisse. «On ne va pas rester comme ça», lance un solide moustachu à la petite assemblée d'homme qui l'entoure. Déjà, ils réfléchissent à une mobilisation des réfugiés et parlent d'entamer une grève de la faim. Dehors, le camp est calme. Dans la pénombre, près des douches de campagne, on distingue le linge qui sèche accroché aux arbres et aux barrières. Vers 23 h 30, l'équipe de la Cimade achève sa visite. Aux portes de la zone d'attente, une compagnie de CRS monte la garde. Des silhouettes barrent le passage. «Qui êtes-vous?» — «La Cimade. Comme vous le voyez, on n'est pas kurde, on a le droit de sortir de la zone d'attente, nous.»

CHARLOTTE ROTMAN

Echappés du joug antikurde de Saddam Beaucoup viennent de la zone non protégée par l'ONU.



La plupart des réfugiés de l'East Sea affirment être originaires de Mossoul, la grande ville du nord-ouest de l'Irak, peuplée en majorité de Kurdes mais située hors de la «zone de protection» instituée en avril 1991 par l'ONU au nord du 36^e parallèle. «Près de deux millions de Kurdes irakiens vivent hors de cette zone, notamment à Mossoul et Kirkouk qui sont des centres de production pétrolière. Les autorités de Bagdad ont accentué leur politique d'arabisation forcée et expulsent un nombre croissant de Kurdes», explique Kendal Nezan, président de l'Institut kurde de Paris, qui souligne que la plupart des réfugiés arrivés ces derniers temps en Occident «proviennent de ces régions restées sous contrôle de Saddam Hussein». Ils viennent directement ou font étape par la «zone de sécurité» où plusieurs dizaines de milliers d'entre eux s'entassent dans des campements de fortune.

Situation instable. En revanche, les trois millions de Kurdes sous protection de l'ONU vivent aujourd'hui un peu mieux. Quatre milliards de dollars depuis 1997,

provenant du programme onusien dit «pétrole contre nourriture», ont donné un peu d'oxygène à l'économie locale. Une timide renaissance permise par l'arrêt des combats entre les deux principales factions kurdes, le PDK (Parti démocratique du Kurdistan) et l'UPPK (Union patriotique du Kurdistan). Mais la situation reste instable, comme en témoigne l'assassinat hier du gouverneur d'Erbil, la capitale de l'entité kurde. Au nord, l'armée turque, aidée des Kurdes irakiens, mène par ailleurs de fréquentes incursions pour traquer les derniers marquis des rebelles kurdes de Turquie du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan).

Certains des réfugiés viendraient aussi de Syrie, notamment de la ville d'al-Qamishli, frontalière de la Turquie. Une représentante du Comité suédois de soutien aux

Kurdes syriens, Novin Harsan, a affirmé à l'AFP avoir reconnu certains de ses concitoyens sur les images. Près d'un million et demi de Kurdes résident en Syrie sans bénéficier d'aucun droits culturels. «Plus de 300000 sont de véritables parias dans leur propre pays, privés de papiers et interdits d'emplois publics», affirme Kendal Nezan. Pour raisons de sécurité, ces familles avaient été expulsées en 1963-1964 de la zone limitrophe de la Turquie.

La majorité des clandestins de l'East Sea refusent de donner des détails précis sur l'itinéraire suivi pour arriver jusqu'au port d'Iskenderun (ex-Alexandrette), au sud de la Turquie, près duquel ils ont embarqué. Ils ont rejoint le vraquier resté au large par de petites embarcations. Ce bateau battant pavillon cambodgien a été enregistré auprès de la Lloyd's au nom d'une société de Tartous (Syrie) dénommée «Mohamed Ali Alaal and Partners».

«Sale guerre». Ces émigrants ont-ils franchi la frontière syro-turque, hérissée de barbelés et de champs de mine? Cela impliquerait la complicité active de la Syrie. Ont-ils plutôt traversé la frontière entre l'Irak et la Turquie, beaucoup plus perméable, avant de rejoindre Iskenderun? C'est ce qu'affirment la plupart d'entre eux. Des Kurdes de Turquie étaient aussi du voyage. Les affrontements ont cessé depuis deux ans, mais la situation y reste très précaire après treize ans de «sale guerre» contre le PKK, qui a fait plus de 40000 morts et déplacé près de trois millions de personnes.

MARC SEMO

EDITORIAL

par JACQUES AMALRIC

Petitesse politique

La mesquinerie face à la détresse, fût-elle due à des préoccupations strictement électorales, est un triste spectacle. Et c'est un triste spectacle que nous offrons divers responsables socialistes depuis trois jours, depuis qu'ils sont confrontés aux conséquences humaines de l'échouage de l'East Sea. Chacun sait bien, y compris François Hollande, qu'il serait politiquement impossible et moralement indigne d'affréter demain des charters pour Bagdad, Ankara, Damas ou Athènes. Mais qu'importe! Cela n'a donc pas empêché le premier secrétaire du PS, chargé de donner le ton, de dénier dès dimanche aux rescapés d'illusion et l'espoir d'une intégration dans notre pays. Bertrand Delanoë n'a guère été mieux inspiré en affirmant qu'«il faudra prévoir sans doute le rapatriement de certaines de ces personnes vers leur pays d'origine». Car, a expliqué hier Lionel Jospin, «il ne faut pas donner une sorte de prime à ces entreprises criminelles de transport d'hommes et de femmes».

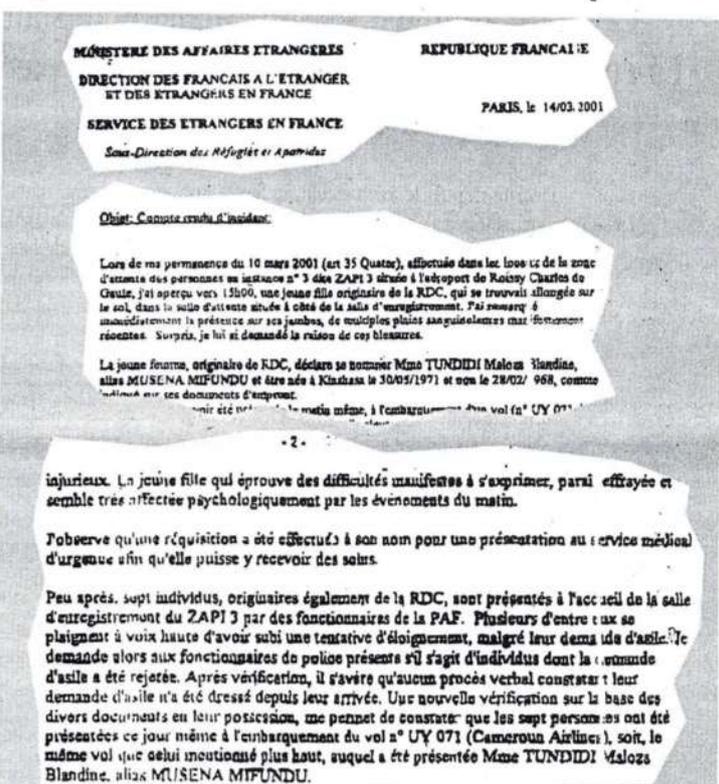
Résultat de ces mouvements de mention qui rappellent le fâcheux épisode des sans-papiers encouragés naguère à se faire connaître sans être certains de leur régularisation: le ministère de l'Intérieur s'est embarqué dans une opération policière hasardeuse à base de «zone d'attente» contestable et d'évaluation fine des risques encourus par chaque passager de l'East Sea dans son pays d'origine. Une procédure à hauts risques judiciaires qui risque de virer à la mascarade. Mais qui s'inscrit dans l'interprétation restrictive que font les autorités françaises de la Convention de Genève sur le droit d'asile: il ne suffit pas, pour être accueilli, d'appartenir à une minorité persécutée; encore faut-il apporter la preuve qu'on l'a bien été. On comprend mieux, dès lors, pourquoi nos dirigeants sont si peu pressés, quoi qu'ils en disent, de définir des normes européennes régissant le droit d'asile. Même s'ils lorgnaient hier soir vers l'Allemagne, que voudraient gagner certains des échoués de l'East Sea. Face au malheur brut, tant de chipotage confond. Un tel art d'accumuler les inconvénients de toutes les solutions possibles reste une énigme.

ASILE Nouvelle bavure à la zone d'attente ZAPI 3 de Roissy.

BAVURE EN ZONES D'ATTENTE: LE TÉMOIGNAGE QUI ACCUSE

Dans une note officielle, dont *l'Humanité* a eu connaissance, un fonctionnaire des Affaires étrangères dénonce, avec force détails, les pratiques inhumaines de la police de l'air et des frontières. Une première. Révélation.

« Lors de ma permanence du 10 mars 2001, effectuée dans les locaux de la zone d'attente des personnes en instance n° 3, dite ZAPI 3, située à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, j'ai aperçu vers 15 heures une jeune fille originaire de la RDC [République démocratique du Congo - NDLR], qui se trouvait allongée sur le sol (...). J'ai remarqué immédiatement la présence sur ses jambes de multiples plaies sanguinolentes manifestement récentes. Surpris, je lui ai demandé la raison de ces blessures. C'est par ces mots d'une simplicité étonnante que débute le récit détaillé des maltraitements infligés à Blandine Maloza Tundidi, et à certains de ses compagnons d'infortune, par la police de l'air et des frontières (PAF) au sein de la tristement célèbre ZAPI 3. Premier témoignage écrit, de caractère officiel, faisant état des conditions de détention particulièrement dégradantes dont sont victimes les demandeurs d'asile étrangers qui y séjournent, ce texte a tout d'une « bombe ». Sur un papier à entête du ministère des Affaires étrangères, et plus précisément de la sous-direction des réfugiés et apatrides, daté du 14 mars 2001, est décrit de manière très précise et circonstanciée le sort proprement inhumain réservé à cette jeune femme. Et notamment la tentative d'embarquement forcé dont elle a été victime le matin même du 10 mars 2001, dans le vol UY 071 affrété par Cameroun Airlines à destination de Douala. La jeune femme explique ainsi que « l'un des policiers, après l'avoir déséquilibrée en la tirant brusquement vers l'arrière, l'avait ensuite traînée sur le sol par les cheveux en la couvrant d'insultes. Il lui avait ensuite asséné plusieurs coups de pieds, avant de lui écraser les jambes avec ses chaussures », rapporte le fonctionnaire des Affaires étrangères, précisant plus loin combien la jeune fille « éprouve des difficultés manifestes à s'exprimer, paraît effrayée et semble très affectée psychologiquement par les événements de ce matin ». Inutile de préciser que la demande d'asile qu'elle a formulée dès son arrivée le 8 mars n'a pas été enregistrée par les fonctionnaires de police, comme la loi le lui oblige pourtant à le faire, pas plus que celles de huit de ses compatriotes, eux aussi retenus à la ZAPI 3 depuis le 8 mars. Ces sept personnes ont pourtant bien été présentées, elles aussi, à l'embarquement du vol UY 071, avant que la procédure ne soit mystérieusement interrompue. Pas si mystérieusement que cela, en réalité. « Il s'agit d'une procédure courante, d'une banale mais scandaleuse tentative d'intimidation, explique-t-on à l'ANAFE, l'Association nationale d'assistance aux frontières des étrangers (1). Cela consiste à faire craquer les gens pour qu'ils acceptent d'être ren-



voyés chez eux. Les gens sont réveillés à 3 heures du matin. On leur dit : « On vous emmène à l'avion. » On les fait attendre pendant deux, trois, quatre heures dans le hall, on les bouge d'une salle à une autre, puis à nouveau attendre, sans les faire manger bien sûr, et puis on les présente à l'avion. On leur dit que s'ils refusent de partir, ça recommencera demain. Et effectivement, le lendemain, ça recommence... Alors, certains acceptent et repartent. D'autres résistent, mais le payent souvent chèrement. »
 À la direction générale de la police nationale, que nous avons contactée hier soir, on joue l'apaisement, ou plutôt l'aveuglement. « Cette jeune femme, ainsi que ses huit compatriotes n'ont fait aucune demande d'asile. Et quand ils ont été présentés à l'embarquement, ils ont refusé d'entrer dans l'avion et se sont déshabillés sur la piste, en gesticulant. Il a bien fallu les maîtriser. Cette dame faisait partie du lot. Elle a été maîtrisée comme les autres. C'est tout. Je ne sais pas si ce monsieur [le fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères qui a rédigé cette note - NDLR] est aussi

les réfugiés (HCR) qui, dans un texte de six pages, « s'inquiète du manque de garanties légales offertes [aux demandeurs d'asile] et des pratiques qui se développent » dans ces zones d'attente, du refus d'enregistrement aux brimades ordinaires, en passant par un manque cruel d'information. Obsédant - pour une fois - à l'article 40 du Code de la fonction publique, qui oblige tout fonctionnaire témoin de telles pratiques à en rendre compte, le responsable de la sous-direction des réfugiés et apatrides a donc transmis le jour même son rapport au procureur de la République du tribunal de Bobigny, pour qu'il se saisisse de cette affaire et diligente une enquête préliminaire. « J'attends toujours qu'on me transmette ces documents », nous a pourtant répondu hier Jean-Louis Voirin, procureur de la République adjoint, avant de poursuivre : « Qu'il y ait des problèmes en zone d'attente, ça, on le sait depuis longtemps. Plusieurs informations judiciaires sont d'ailleurs en cours. Et certains fonctionnaires de police, auteurs d'actes inqualifiables, ont déjà été condamnés à des peines de prison ferme. Bref, il n'y a pas d'impunité à la ZAPI 3. Mais, si je suis au courant de cette nouvelle affaire, sans document officiel, je ne peux rien faire. » Aucune enquête n'a donc été lancée. Entre temps, la jeune Blandine Tundidi a été « relâchée » sur décision du préfet de Seine-Saint-Denis. Un moyen comme un autre d'essayer de calmer le jeu ou d'étouffer l'affaire. « Cela confirme ce que nous entendons depuis des semaines, commente un responsable de l'ANAFE. Depuis la création, il y a deux mois, de la nouvelle zone d'attente ZAPI 3, le sort des étrangers se dégrade continuellement. Et ce, dans tous les domaines, qu'il s'agisse du respect des procédures, bafouées au quotidien, ou du traitement des personnes, victimes chaque jour de violences, d'injures, de brutalités. » Particulièrement actif dans ce dossier, l'ANAFE doit d'ailleurs présenter en début de semaine prochaine deux rapports, fruits d'un travail d'observation de deux mois dans la zone d'attente elle-même ou lors des audiences du tribunal de Bobigny. « Le constat est accablant, prévient l'un des auteurs de ces textes encore en pleine relecture. Et encore, pendant ces visites, on est loin de tout voir... »

ALEXANDRE FACHE

PAS DE CHÈQUES PAYANTS EN 2001 ?

La publication hier dans nos colonnes d'un document interne de la Société générale, annonçant la mise en place des chèques payants dans la toute prochaine période a suscité une réaction d'un porte-parole du groupe bancaire français. S'il ne dément pas l'existence de ce document, il affirme que celui-ci date déjà de plusieurs mois. À cette époque, comme d'autres, la banque envisageait bien une modification de ses tarifs et s'y préparait activement : « La Société générale a choisi le 1^{er} mai 2001 pour cette mise en œuvre effective », précisait le document que nous avons publié. Mais le projet serait gelé, dit en substance la banque, citant des propos récents de son président, Daniel Bouton : « On ne le fera pas en 2001, avec l'euro, maintenant c'est trop tard ». Dont acte. Partie remise. Il reste que cet épisode confirme combien les banques, pressées d'aboutir, hésitent à se lancer dans une opération dont elles connaissent l'impopularité dans l'opinion. Le délai ainsi gagné sera-t-il mis à profit par le gouvernement pour fixer de nouvelles règles ?

L. G.

(1) Ce collectif rassemble de nombreuses associations, parmi lesquelles Amnesty International, la CIMADE, le GISTI, la Ligue des droits de l'homme, le MRAP, le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature, ou encore l'association Migrations-Santé.

Le droit d'asile à gros coups de botte

**Aéroport de Roissy,
10 mars 2001.** Une
jeune Africaine gît sur le
sol de la nouvelle zone d'at-
tente, dite « ZAPI 3 », où la

police de l'air et des frontières retient les étrangers ayant demandé leur admission sur le territoire au titre de l'asile. Elle est sérieusement blessée, on le voit à ses jambes couvertes de plaies sanguinolentes. Mais tout le monde s'en fout, et c'est normal : il ne s'agit que d'une demandeuse d'asile noire, dont la prétention à envahir notre pays appelle un réembarquement immédiat. Ce qui peut se passer avant, pendant et après son expulsion ne regarde personne, puisque personne n'est là pour regarder.

Mais ce samedi-là, chose incroyable, quelqu'un regarde et s'approche. C'est un agent du ministère des Affaires étrangères, dont le travail consiste à évaluer le « caractère manifestement infondé » des demandes d'asile. En clair, à faire de l'abattage. Deux fois sur trois en moyenne, les employés du Quai d'Orsay rendent un avis négatif. Ceux qui refusent de se plier aux quotas ne font pas carrière dans le métier : n'étant pas fonctionnaires, mais simples agents recrutés en CDD, ils sont très vulnérables aux consignes de la hiérarchie. Leur précarité, judicieusement entretenue par l'administration, ne les incite pas à prêter une oreille attentive aux réfugiés.

Alors va savoir quelle mouche le pique, mais cet agent-là veut savoir ce qui s'est passé. Il interroge la jeune femme. Elle s'appelle Blandine Tundidi. Elle est née à Kinshasa il y a vingt ans et a atterri à Roissy le 8 mars. Épouse d'un ancien militaire zaïrois, elle affirme craindre pour sa vie dans son pays. Peut-être cherche-t-elle simplement à s'échapper d'une région en proie à la guerre et au pillage : pour le savoir, il faudrait discuter, regarder, prendre le temps. Or ce droit lui est refusé. Pendant quatre jours, Blandine cherchera désespérément à faire enregistrer sa demande d'admission. En vain. Légalement, elle n'existe pas. Ils sont nombreux dans le même cas : débarquant à Roissy pour demander l'asile, ils en repartiront sans jamais avoir vu l'agent du Quai d'Orsay. Les policiers de la PAF font le premier tri et réembarquent tel ou tel avant qu'il ait pu plaider sa cause. Au besoin, en cognant dessus. Dans leur délicieux jargon, les flics appellent ça « shooter » : jeter l'étranger sans qu'il laisse de traces.

à son égard. Elle explique que l'un des policiers, après l'avoir déséquilibrée en la tirant brusquement vers l'arrière, l'avait ensuite traînée sur le sol par les cheveux en la couvrant d'insultes. Il lui avait ensuite asséné plusieurs coups de pieds, avant de lui écraser les jambes avec ses chaussures. Elle mentionne la présence lors de ces événements, d'autres ressortissants de la RDC, en précisant qu'ils avaient été également victimes de violence et

Extrait du compte-rendu effectué le 14 mars par un permanent de Roissy.

Le gars du ministère sait tout ça depuis longtemps, mais veut en avoir le cœur net. Il demande à Blandine d'où lui viennent ses blessures. Elle lui explique. Ce matin même, des policiers ont voulu l'embarquer de force dans un avion pour Douala. Comme elle tentait de résister, l'un des flics l'a balancée par terre, l'a traînée par les cheveux et l'a frappée à coups de pied, « avant de lui écraser les jambes avec ses chaussures ». Le même jour, d'autres Congolais auraient fait l'objet de violences similaires.

Que va faire notre homme ? Logiquement, rien. À la rigueur, rédiger un rapport qui moisira dans un tiroir. Des violences policières sur candidats au séjour, il s'en commet chaque semaine sans faire de tâches ailleurs que sur le lino. Mais l'agent en a marre de la boucler. Peut-être parce que son CDD arrive à expiration, il se lâche et dénonce les faits dans un courrier qu'il adresse au parquet de Bobigny. Un geste sans précédent : jusque-là, aucun témoin officiel n'avait jamais eu l'audace de saisir la justice.

À présent, cinq questions se posent :

— Que va faire le procureur de Bobigny ? Sachant que les faits qui lui sont soumis sont « à la fois d'une extrême gravité et d'une extrême banalité », comme dit un magistrat, il sera intéressant de voir si la justice voudra se pencher sur un système qui intègre la bavure comme mode de gestion des flux migratoires.

— À quoi sert l'Office des migrations internationales ? L'OMI, qui dépend de l'Intérieur, est la seule structure autorisée à aider les étrangers dans les zones d'attente. Jamais il n'a dénoncé les violations massives du droit que ses permanents constatent chaque jour.

— À quelles fins a été conçue ZAPI 3 ? Inaugurée en janvier, cette nouvelle zone d'attente était censée garantir la « dignité » des étrangers : elle a aggravé leur sort. Plus discrets que la vieille zone d'attente de l'hôtel Ibis, et déjà tout aussi crasseux, les lieux se prêtent idéalement au moulinage et au tabassage.

— Qu'est devenue Blandine ? Contactée par Charlie, la PAF de Roissy refuse de répondre.

— À quoi sert la gauche au pouvoir ?

OLIVIER CYRAN

ASILE La police des airs et des frontières épinglée.

SITUATION «ACCABLANTE» DANS LES ZONES D'ATTENTE

Droits bafoués, procédures non respectées, brutalités... Deux rapports pointent la honte. Compte rendu.

Après le témoignage, la semaine dernière, d'un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, dont l'*Humanité* avait révélé la teneur (lire nos éditions du 28 mars), les pratiques de la police de l'air et des frontières (PAF) dans les zones d'attente pour étrangers ont à nouveau été mises en cause hier avec la publication de deux rapports de l'ANAFE (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers). Ce collectif, qui rassemble des associations telles qu'Amnesty International, le CIMADE ou la Ligue des droits de l'homme, a enquêté pendant près de deux mois au sein des zones d'attente situées à Roissy, ainsi que lors des audiences dites du « 35 quater » (1) au tribunal de Bobigny. Et le constat, présenté hier dans les locaux parisiens d'Amnesty, est «accablant». «Malgré l'amélioration des conditions d'hébergement» liée à l'ouverture, en janvier 2001, de la nouvelle zone dite ZAPI 3, «il a été constaté, à de nombreuses reprises, que les droits des personnes maintenues étaient bafoués, des demandes d'asile n'étaient pas enregistrées (...) et le recours à la violence était de plus en plus fréquent». Une situation déjà dénoncée en novembre dernier par le rapport du député PS Louis Mermaux et, plus récemment encore, par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), mais qui, selon les associations, «continue de s'aggraver». **De l'arrivée sur le territoire jusqu'à une hypothétique remise en liberté**, c'est un véritable parcours du combattant, pour ne pas dire plus, qui attend les demandeurs d'asile. Première difficulté: faire valoir ses droits. Selon le rapport de l'ANAFE, «certains n'arrivent pas à franchir le premier contrôle de la PAF» et restent, «souvent plusieurs jours», parmi les passagers en transit, sans

«rien à manger», dormant «sur les banquettes de l'aérogare». À cela une raison, glissée lors de la visite du 28 janvier: «Les officiers de quart auraient l'ordre de ne pas enregistrer trop de demandes d'asile.» Une consigne qui semble bien suivie à tous les maillons de la chaîne. D'autre part, toujours selon le texte de l'ANAFE, «les allégations de violences policières sont fréquentes et les faits constatés et rapportés dépassent largement les conséquences de la tension qui peut régner en zone d'attente». Humiliations, insultes, coups, la liste est longue des errements attribués à la PAF, qui accompagneraient les tentatives d'embarquements forcés. Des tentatives qui, selon le témoignage d'un officier de quart, «permettraient de tester l'authenticité de la demande d'asile». «On ne peut plus parler d'actes isolés, confirme Hélène Gacon, la présidente de l'ANAFE. Il s'agit d'un système organisé, dans lequel les brutalités font partie de la mise en scène orchestrée par la PAF pour inciter les gens à rembarquer. C'est une logique d'intimidation.»

Devant ce constat, les associations ont décidé que «la dénonciation ne suffisait plus». L'ANAFE a donc écrit aux parlementaires pour leur demander l'ouverture d'une commission d'enquête. Elle a également rendu publique hier une lettre ouverte au premier ministre, qui réclame une refonte de la législation sur les conditions d'entrée des étrangers en France. Autres revendications: la mise en place d'«inspections sur les agissements des administrations» au sein des zones d'attente et l'accès permanent des associations à ces zones, qui n'ont droit aujourd'hui qu'à huit visites par an.

ALEXANDRE FACHE

(1) Du nom de l'article qui régit le maintien en zone d'attente des étrangers arrivant en France.



Certains restent souvent plusieurs jours à dormir sur les banquettes.

LES FAITS DIVERS

Immigration

« Justice expéditive » pour les demandeurs d'asile

IRRÉGULARITÉS de procédure, atteintes aux droits des personnes, violences, défaut de prise en charge des personnes libérées, voire trafic d'êtres humains... Les dysfonctionnements relevés par l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafe) lors des audiences dites du « 35 quater » du tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis) sont accablants. C'est là, dans une petite salle, que sont présentés devant le juge les étrangers interceptés par la police de l'air et des frontières, à l'aéroport de Roissy, et placés en zone d'attente depuis plus de quatre jours. En 2000, près de 15 000 personnes y ont séjourné. Chaque jour, les dossiers de 30 à 60 personnes sont examinés par un magistrat qui décide ou non de leur maintien dans la zone pour huit jours de plus.

De mi-décembre à fin janvier, les militants d'associations de défense des étrangers (Cimade, Gisti, Amnesty, etc.) ont observé ces audiences. Leur rapport a été rendu public hier, en même temps que le bilan, également accablant, des visites effectuées depuis novembre dans les lieux d'hébergement et les aérogares de Roissy. Une lettre ouverte a été adressée au Premier ministre et aux parlementaires. L'Anafe y réclame des inspections sur les agissements des administrations impliquées et invite les élus à se rendre à Roissy et à Bobigny. Voici les principaux dysfonctionnements pointés dans ces rapports.

■ « **Cohue** ». Dans la salle d'audience s'entassent les étrangers avec leurs sacs et valises, les policiers, les avocats, les interprètes, voire les familles et le public. Les débats se déroulent, selon l'Anafe, dans un « brouhaha permanent ».

■ « **Justice expéditive** » et « **connivence** ». Les magistrats qui président les audiences (NDR : par roulement) adoptent deux types d'attitude : ceux qui accordent « plus de dix minutes à l'examen » du dossier et « ceux qui ont mis en place une justice expéditive où l'audition de l'étranger relève presque du miracle ». Certains omettent d'interro-



PALAIS DE JUSTICE DE BOBIGNY (SEINE-SAINT-DENIS), LE 28 MARS. Après plusieurs jours en zone d'attente, les étrangers interceptés par la police de l'air et des frontières à l'aéroport de Roissy sont présentés devant le juge. (LP/VINCENT LESAGE.)

ger l'étranger, se passent d'interprète, « oublient » de s'intéresser à l'âge de personnes visiblement mineures ou restent passifs à l'évocation de mauvais traitements. Ils sont rares à notifier à l'étranger ses droits, à l'informer de la possibilité de faire appel et, en cas de libération, de la démarche à accomplir pour obtenir un sauf-conduit. Plus grave, « les échanges entre certains juges et le représentant du ministère de l'Intérieur ressemblent fort à de la connivence ».

■ « **Avocats peu scrupuleux** ». Le 7 janvier, un avocat qui avait réclamé 8 000 F à une mère de famille angolaise rencontrée en zone d'attente n'est pas venu la défendre et a refusé, après sa libération, de lui rendre son argent. Pis, certains défenseurs semblent appuyer le manège suspect d'hommes qui abordent les femmes africaines libérées (lire ci-contre).

PASCALLE EGRÉ

Des proies pour les proxénètes ?

YA-T-IL OU NON, « TRAFIC d'êtres humains » à la sortie des audiences 35, quater de Bobigny ? Tel est, en tout cas, le terme utilisé par l'Anafe concernant la présence « d'hommes extérieurs abordant les jeunes Africaines libérées », qui sembleraient « bénéficier de l'appui de certains avocats ». Des propos de greffiers ou de policiers laissent aussi entendre que « des réseaux » les attendent et qu'il serait « plus difficile de les récupérer sur le trottoir ».

De leur côté, les associations d'aide aux prostituées notent la présence croissante, ces derniers mois, de jeunes Africaines, Nigérianes ou Sierra-Léonaises, sur les

boulevards parisiens. « Le contact avec ces filles, souvent mineures, est très difficile, souligne-t-on au Bus des femmes. Nous savons seulement qu'elles arrivent en avion et qu'elles sont prises en charge. »

Faut-il pour autant établir un lien entre ce phénomène et le « rattachement » soupçonné à Bobigny ? Faute de récent démantèlement de filières de proxénétisme africain, les policiers spécialisés ne disposent aujourd'hui d'aucun témoignage en ce sens. Hier, l'avocat du Groupe d'information et de soutien des immigrés a indiqué que « l'ordre des avocats de Bobigny et la justice » avaient été saisis.

P.E.

Travail

Les Petits Chanteurs à la croix de bois dans l'illégalité

L'ASSOCIATION des Chanteurs à la croix de bois, dont le siège est dans l'Oise, a décidé de se mettre au diapason des jugements, en matière de productions de spectacles. D'une part, ses documents émanant de la direction départementale du travail de l'Oise apparaissent que la manécanterie a sollicité, au cours de l'année 2000, de demande de subvention pour « la participation à des concerts de moins de 16 ans » et « des concerts donnés à travers le département ». D'autre part, l'association est titulaire d'une licence de manécanterie de spectacles. Deux documents sur lesquels le président de l'association, Jean-Claude PCCB, défend l'institution. « Nous sommes en contact avec les autorités administratives compétentes pour mettre en ordre. »

EN BREF

Immigration

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné, hier, à des peines de prison ferme les dirigeants de l'association de surs-muets ukrainiens qui exploitaient leurs compatriotes en leur faisant vendre des colifichets en France. Anatoly Yaresko, 42 ans, Youn Bukanets, 33 ans, ont été condamnés à deux ans et huit mois d'emprisonnement avec sursis et à la confiscation des biens découverts chez eux.

Justice

Dominique Strauss-Kahn a été convoqué comme témoin dans l'affaire de la cassette de la juge d'instruction Marc Brissac, qui l'entendait demander des conditions d'emprisonnement et le cheminement de la cassette de Jean-Claude Méry, collecteur de fonds pour le RPR. L'ancien ministre de l'Économie avait déclaré en sa possession la cassette sans l'avoir visionnée.

Précision

Suite à l'article paru le 2 avril 2001, la Fédération des Associations pour l'Amalgame particulièrement abusif effectué entre « l'affaire disparus de l'Yonne » et le dossier actuellement en cours d'instruction concernant les conditions de réalisation de certaines opérations chirurgicales à visées thérapeutiques sur des personnes handicapées. La Fédération APAJH rappelle qu'aucun des ports de la Ddass n'a consacré de pratique eugéniste au sein de son service. En tout état de cause, seules les autorités judiciaires de ce dossier permettront d'éclaircir l'objectif et le statut des récentes évolutions législatives et réglementaires en la

Procès

Séquestré dans une cave à cause d'une dette

POUR ROLAND, la fête d'Halloween 1999 a tourné au cauchemar. Le dernier jour d'octobre, ce Rennais de 22 ans affirmait avoir été conduit de force à Paris par un groupe de jeunes, puis enfermé dans la cave d'une cité du XIII^e où il a été séquestré, battu et humilié pendant quatre jours. Motif : une dette de

Deux mille francs selon le débiteur, huit mille selon le créancier. Fin octobre, la somme n'est pas remboursée. Le mineur et Dickson, un copain itinérant, se rendent à Rennes. Cinq autres jeunes, fréquentant la même cité, aussi.

« Je lui ai juste mis un coup,

poussé dans l'obscurité d'une cave, délesté de son portable, de ses chaussures et de ses chaussettes. Richard a fourni un cadenas. « C'était pas pour le séquestrer, prétend-il Roland, je lui ai juste mis un coup, un seul. » Dickson dit pareil. Des coups, le Breton en recevra pourtant d'autres, comme en attesteront ses dix jours d'incapacité de travail. Deux

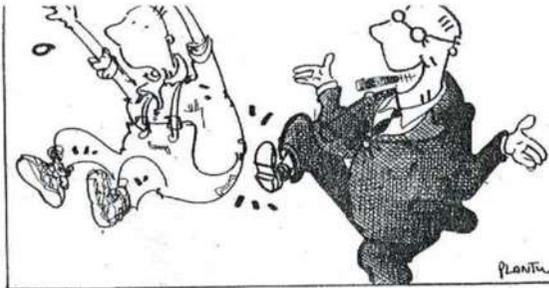
grâce à la signalisation numérique

Un enjeu économique majeur pour la SNCF

Lire pages 14, 18, 28 et notre éditorial page 17

te » au trotskisme jusqu'à une rupture totale qui, selon nos informations, n'a eu lieu qu'en 1987.

« Il est vrai que dans les années 1960 j'ai marqué de l'intérêt pour les idées trotskistes, et que j'ai noué des relations avec l'une des formations de ce mouvement, a déclaré M. Jospin. Il s'agit là d'un itinéraire personnel, intellectuel et politique, dont je n'ai en rien, si c'est le mot qui convient, à rougir. » Le premier ministre a revendiqué « l'anticolonialisme et l'anti-



tion dont il était issu, « des discussions individuelles avec très peu de gens pendant une période ». Questionné sur la date à laquelle il a mis fin à ces contacts, M. Jospin évoque « un processus », « une lente évolution ». Il a précisé n'avoir jamais évoqué ce sujet avec François Mitterrand, auquel il succéda en 1981 comme premier secrétaire du PS.

Lire pages 6 et 7

les sondages, pour obtenir le renouvellement de leur mandat gouvernemental à l'occasion des législatives du jeudi 7 juin en Grande-Bretagne. Le seul véritable enjeu est l'ampleur de la victoire des travaillistes, dont dépendra leur future capacité de réformes, notamment pour rejoindre l'euroland.

p. 2, 15 et 34

www.lemonde.fr/gb2001

Cohabitation à l'américaine

LE SÉNAT américain est passé, mercredi 6 juin, dans l'opposition à la présidence avec le « déménagement » symbolique du pupitre du sénateur du Vermont Jim Jeffords, transfuge du Parti républicain, qui, bien que devenu indépendant, siègera avec les démocrates. Le sénateur du Dakota du Sud Tom Daschle prend le siège de chef de la majorité démocrate, succédant à Trent Lott (républicain, Mississippi) et privant le chef de la Maison Blanche de sa faible majorité au Sénat. Le basculement ouvre la porte à des pratiques d'obstruction. Parmi les dossiers rendus difficiles pour M. Bush, le premier sera le projet de défense antimissile.

Lire page 3

7 juin 2001 Quatre jours en zone d'attente, à Roissy, pour William, trois ans, et Andy, cinq ans

SERGE W. voulait juste amener à Paris ses deux enfants « pour qu'ils essaient de s'habituer » à sa nouvelle épouse française. Samedi 2 juin, à l'aube, ils ont donc débarqué tous les trois d'un vol de Douala, au Cameroun, pour passer quelques jours de vacances ensemble. Soupçonnant un enlèvement d'enfants, la police aux frontières ne l'a pas entendu ainsi. Le Camerounais de trente-quatre ans, installé en banlieue parisienne et marié à une Française, a dû laisser ses deux petits garçons, William, trois ans, et Andy, cinq ans, en zone d'attente à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Ils y sont restés quatre jours.

Serge W. pensait avoir tout fait dans les règles. Avant son départ, le couple franco-camerounais s'était rendu à la mairie puis à la préfecture, raconte-t-il, pour savoir dans quelles conditions il pouvait faire venir les deux enfants. « J'avais envie de vivre avec eux et on devait essayer pendant leurs vacances scolaires. Si cela ne marchait pas, j'avais pris un billet aller et retour. On m'avait assuré à Bobigny que pour des enfants si petits il suffisait qu'ils soient sur mon passeport », relate le jeune père. Il a donc fait coller les photos de ses fils par la police camerounaise, assure-t-il.

Samedi, à sa sortie d'avion, Serge W. est arrêté par deux agents de la police aux frontières (PAF) doutant de la validité de ses papiers. Au poste du terminal 1 de l'aéroport, la police refuse l'entrée des enfants sur le territoire. Motif : filiation douteuse. « Les photos ont été manifestement rajoutées sur le passeport », assure la PAF. Les policiers proposent au père de les raccompagner au Cameroun. Devant son refus, les petits sont retenus au poste de police puis transférés en ZAPI 3, la nouvelle zone d'attente pour personnes en instance de l'aéroport. Seuls, sans parents. Quelques heures plus tard, ils sont finalement installés dans une chambre réquisitionnée de l'hôtel Bleu marine, près de Roissy, avec une nurse.

Mardi 5 juin, ils sont présentés au juge délégué, Raymond Lévy, vice-président du tribunal de Bobigny. Malgré les actes de naissance produits par le père à l'audience, le juge décide de maintenir les deux enfants en zone d'attente. « Le juge a même fait signer à l'aîné de cinq ans la décision de justice. N'y comprenant rien, il a fait un dessin », raconte leur avocat, Emmanuel Itoua. William et Andy sont donc ramenés à l'hôtel proche de Roissy. Quand le père tente de les

voir, quelques heures plus tard, ils n'y sont plus. « Leurs places étaient réservées sur un vol pour Yaoundé mercredi matin », assure M^e Itoua. Alertée, la défenseure des enfants, Claire Brisset, se rend à l'aéroport. « J'ai trouvé les enfants entourés de quatre policiers dans un coin du hall de l'hôtel », dit-elle, outrée. Après une intervention auprès du cabinet du ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, les enfants sont finalement admis sur le territoire et placés auprès de l'Aide sociale à l'enfance. William et Andy devaient comparaître, mercredi 6 juin, devant le tribunal pour enfants pour vérification de filiation. Avec les certificats de naissance et les lettres de leur mère autorisant le père à les emmener en France. Au cabinet de M. Vaillant, on reconnaît que les deux enfants « n'auraient pas dû être placés en zone d'attente ». « Dès lors que l'épouse de M. W., Française, était domiciliée en France, les vérifications auraient pu être faites ultérieurement. Ces circonstances auraient dû être prises en compte par l'administration », admet-on place Beauvau.

Sylvia Zappi



JEUNESSE ET MUSIQUE

Les raveurs font pression

Le gouvernement devrait assouplir sa position après les protestations suscitées par le vote, au Sénat, d'une disposition permettant la répression des raves libres et clandestines. Les députés socialistes plaident en ce sens, sous la pression des amateurs de musique techno, qui appellent, le 16 juin à des rassemblements « pacifiques et festifs » à Paris et à Marseille.

p. 10

Anne Sinclair hors antenne



POINT DE VUE

« Risquophiles », « risquophobes » : l'individu selon le Medef

par Robert Castel



EXPOSITION

DES ZONES D'OMBRE SUR LES ZONES D'ATTENTE

Découverte de locaux indignes réservés aux étrangers.

En janvier, le ministère de l'Intérieur annonçait en fanfare qu'il allait améliorer le sort des étrangers non admis sur le territoire français. Il inaugurerait alors la nouvelle zone d'attente dite Zapi 3, à l'aéroport de Roissy. Cet endroit devait mettre fin au non-droit qui régnait dans la zone d'attente de fortune que les pouvoirs publics avaient installée depuis des années dans les étages de l'hôtel Ibis. Malheureusement, la Cimade, association d'aide aux étrangers, vient de révéler que d'autres lieux, où sont maintenus des étrangers sans papiers ni visa, ont éclos secrètement dans les recoins de l'aéroport. L'association a saisi le parquet de Bobigny de deux affaires.

Visite. Jeudi dernier, lors de l'une des huit visites annuelles accordées à la Cimade, Laurent Giovannoni et Gérard Sadik font le tour de Roissy Charles-de-Gaulle. En quittant un poste de police de l'aérogare 2F (dont l'accès leur avait d'ailleurs été barré), les deux militants aperçoivent dans un couloir de correspondance «une quinzaine de personnes assises, certaines assoupies, à quelques mètres du poste de police, à côté du comptoir de correspondance d'Air France». Interrogés, les étrangers expliquent qu'ils sont là depuis plusieurs jours. Un Indien fait remonter son arrivée au 11 août, onze jours plus tôt. Il y a parmi eux deux familles, une jeune fille de 13 ans et un bébé de 9 mois. Ils racontent tous qu'ils ont plusieurs fois essayé de se présenter à la police et qu'ils n'ont pas pu faire enregistrer leur demande d'asile. «Faut, répond le ministère de l'Intérieur. Toutes les demandes d'asile présentées à Roissy sont systématiquement enregistrées; il y a pour cela des consignes strictes et permanentes.» A la demande de l'association, l'un des quatorze étrangers a fait un récit par écrit et en français de son attente.

«Je suis arrivé à l'aéroport Charles-de-Gaulle sans passeport et sans carte d'identité. Je me suis immédiatement présenté à la police et ils m'ont montré un endroit à F2 pour m'asseoir.» Il y retrouve plusieurs personnes, présentes depuis quelques jours déjà. «Je les ai invitées à aller ensemble à la police, mais ils nous ont chassés.» La nuit venue, poursuit-il, ils dorment par terre, «sans nourriture et sans bain». Le lendemain, 19 août, nouvelle tentative, nouvel échec. Ils passent les nuits suivantes, les 20, 21 et 22 août, au même endroit: «Pas de nourriture, pas d'accès à la police.» Un Indien est pris d'un malaise et est transporté

vers une cellule médicale. A cette occasion, lit-on dans le récit, la police déclare ignorer la présence du groupe. Ce sont pourtant les mêmes policiers qui, selon l'auteur du témoignage, les «chassaient chaque jour».

Le jeudi 23, Laurent Giovannoni et Gérard Sadik rencontrent donc ces 14 étrangers, de nationalités indienne, somalienne, irakienne, palestinienne, camerounaise et soudanaise. Sur les conseils de l'association, certains d'entre eux tentent à nouveau des démarches auprès de la police. Peu après, un commandant de la Police aux frontières (PAF) arrive. «Il a indiqué que nous n'avions pas à inciter les gens à déposer une demande d'asile et que nous n'avions plus rien à faire dans la zone», rapporte Laurent Giovannoni. A la PAF, on admet qu'après la visite de la Cimade, «deux, trois personnes» puis, un peu plus tard, une famille de cinq personnes ont fait enregistrer une demande d'asile. «Mais ça ne prouve rien, ils n'ont pas de documents, on ne connaît pas leur provenance. Cela ne veut pas dire que la PAF n'a pas fait son travail

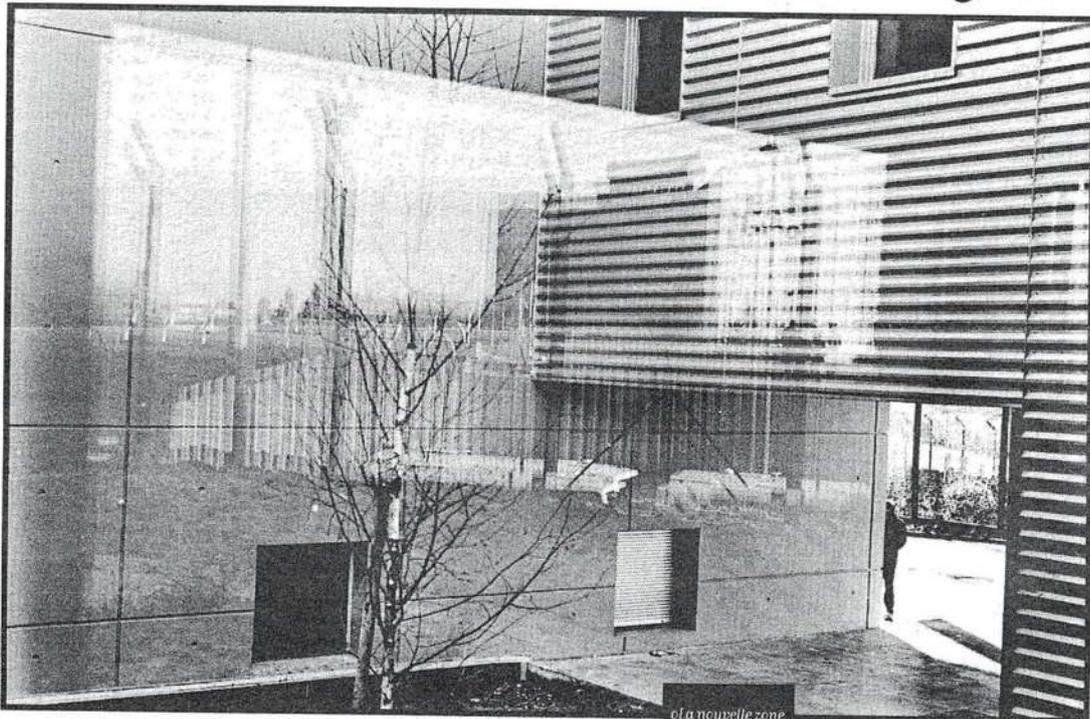
avant», rétorque la direction centrale. «Si les faits relatés [...] s'avèrent exacts, il nous semble que le traitement que [ces personnes] ont reçu pendant plusieurs jours est peu conforme avec la législation en vigueur», écrit la Cimade dans son signalement au procureur. Ces étrangers sans documents auraient dû être placés officiellement en zone d'attente, estime l'association. Présentés hier à Bobigny devant le juge délégué, chargé de statuer sur leur maintien en zone d'attente, tous les membres de ce groupe ont été relâchés. «Au regard des éléments rapportés à l'audience et du courrier produit, il existe un doute sur l'existence ou non d'un refus d'enregistrement des demandes», stipulent les ordonnances du juge. Ce refus «risque d'exposer les personnes à des conditions d'existence très précaires». «Assistance». Mais il y a plus. La Cimade a également découvert que deux enfants, de 10 et 13 ans, avaient été maintenus dans un local d'Air France dont personne n'avait jusqu'ici entendu parler. Le premier, camerounais, le deuxième, angolais, ont été gardés dans un local dit «UM», destiné aux mineurs non accompagnés en transit entre deux avions. La compagnie indique qu'elle est tenue de «faire de l'assistance». «Les mineurs non admis sont placés sous la responsabilité des compagnies aériennes», explique en effet le ministère.

«La nouvelle zone d'attente pour les étrangers en situation irrégulière. Il existe à Roissy d'autres lieux, moins présentables, où s'entassent les candidats à l'immigration.»

Problème: ces enfants ont le droit de bénéficier de visites, notamment des membres de leur famille. Or, selon la Cimade, «aucun avocat n'a pu visiter un enfant maintenu dans cette salle, l'endroit est inconnu des associations habilitées à visiter les zones d'attente, les membres de la famille des deux enfants n'ont pas été en mesure de localiser l'endroit».

Evelyne Mege a ainsi tenté de rentrer en contact avec son fils. Cette dame, résidente en France, est arrivée avec lui de Douala. Lui n'avait pas de visa. Elle seule a été admise sur le territoire. Alors qu'elle demandait des explications, les policiers lui ont permis de parler au téléphone avec son fils. Pas de le voir. «On m'a aussi dit qu'il serait dimanche au tribunal. Le dimanche matin, je suis retournée à l'aéroport, on m'a dit: "Il n'est plus là, il est retourné au Cameroun." Je ne comprends pas pourquoi on ne voulait pas que je le voie», dit-elle. «Justement, pour la police, l'avantage de laisser les enfants sous douane, c'est de les couper de leurs parents», remarque un employé d'Air France. L'autre enfant a été relâché hier par le juge. La Cimade estime que «la légalité de ce maintien en zone d'attente [...] paraît particulièrement douteuse». Et a envoyé un signalement au parquet des mineurs de Bobigny ●

CHARLOTTE ROTMAN



Le scandale des enfants

ENQUETE. De 2 000 à 3 000 clandestins mineurs arrivent chaque année en France. Dans leur majorité ils ne sont pas pris en charge et certains sont la proie des réseaux de prostitution ou de travail au noir. Le Sénat examine aujourd'hui une mesure contestée.

UN AMENDEMENT gouvernemental concernant les mineurs étrangers dit « isolés » doit être aujourd'hui examiné au Sénat lors de la discussion de la loi sur l'immigration pénale. Ce texte, qui concerne les enfants mineurs en zone d'attente à leur arrivée en France, prévoit qu'ils soient placés « sans délai » sous la protection d'un administrateur « ad hoc » désigné par le procureur de la République. Ce dernier devra représenter le mineur dans « toutes les procédures » relatives à son « maintien en zone d'attente », à son « entrée sur le territoire national » et à sa « demande de reconnaissance de la qualité de réfugié ».

Avant même sa discussion, cette disposition suscite une vague de protestations. « Le gouvernement entend définitivement la possibilité de priver ces mineurs de liberté en attendant leur renvoi », s'indigne le collectif des associations de défense des droits des étrangers. La défenseure des enfants, Claire Brisset, qui a rendu hier son rapport 2001 au président de la République, déplore qu'il ne s'agisse que d'un « pas dans le bon sens » lire ci-dessous.

La proie des souteneurs
Sans papiers, sans titres de transport, ces gamins arrivent par milliers à nos frontières. Fuyant la guerre ou la misère, poussés dans des avions par des adultes incapables d'assurer leur avenir, ils deviennent bien souvent, faute de piste en charge appropriée, la proie des souteneurs et des mafias. L'incertitude sur leur nombre témoigne du problème de leur devenir, selon les estimations, ils sont de 2 000 à 3 000 à venir chaque année en France. Près d'un tiers d'entre eux transite par l'aéroport Charles-de-Gaulle de Roissy-en-France (Seine-Saint-Denis) avant de « disparaître » une fois libérés : de janvier à septembre 2000, 904 mineurs placés en zone d'attente ont été comptabilisés par la police de l'air et des



BOBIGNY (SEINE-SAINT-DENIS), LE 12 JUILLET. Des clandestins mineurs comparaissent devant le tribunal. (GRAPHIQUE DE POLYPIQUET)

frontières. Finalement, seuls 192 d'entre eux ont été pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance de la Seine-Saint-Denis. De ceux-là, placés dans les foyers, près de 60 % s'enfuient au bout de huit jours.

Qui deviennent-ils ? Certains, qui disposent déjà d'un réseau de solidarité familiale ou communautaire, cherchent simplement à rejoindre quelqu'un dans un autre pays d'Europe. Pour les autres, se profile l'ombre des réseaux d'exploitation et de prostitution : ce sont ces petits

tions dont ils dépendent refaient parfois carrément de se charger de ces mineurs et se les renvoient d'un service à l'autre. Certains magistrats et travailleurs sociaux dénoncent ainsi la pratique des sauf-conduits administratifs qui délient par le ministre de l'Intérieur directement à 3 et 5 ans, retenus cinq jours en zone d'attente au début juin, laisse souvent à la demande du juge, l'aine des deux à 10 signer lui-même sa notification de maintien en rétention.

PASCAL EAU

CLES
■ Entre 2 000 et 3 000 enfants seuls, dit « mineurs étrangers isolés », arrivent chaque année en France (pour un total d'environ 25 000 mineurs étrangers accompagnés ou isolés en âge d'être scolarisés présents sur le territoire français). On estime que les deux tiers ne sont pas pris en charge ou disparaissent.
■ Principaux départements concernés : Seine-Saint-Denis et Paris (aéroport de Roissy, Afrique, Asie) ; Rhône (aéroports et arrivées par voie terrestre, pays de l'Est) ; Bouches-du-Rhône (voies maritimes, Maghreb et Afrique) ; Pas-de-Calais (voies terrestre et ferroviaire, pays de l'Est et Asie centrale) ; Seine-et-Marne (aiguillage de Disneyland, pays de l'Est).
■ 530 mineurs sans famille ont été retenus à Roissy et 313 en 1998, 843 en 1999 et 904 de janvier à septembre 2000.

« Ces mineurs doivent être placés sous tutelle »

CLAIRE BRISETT, défenseure des enfants
P OUR LA SECONDE ANNÉE consécutive, le rapport de la défenseure des enfants attire l'attention sur le sort souvent dramatique des mineurs étrangers isolés. Dans leurs cas, qui représentent 5 % des situations dont elle a été saisie en 2001, comme au-delà, Claire Brisset dénonce l'incapacité des institutions à écouter la parole des enfants.

L'amendement gouvernemental concernant mineurs étrangers isolés vous paraît-il suffisant ?
■ Claire Brisset. Il va dans la bonne direction mais reste loin de ce que je revendique. Ce qu'il faut, c'est clarifier définitivement ces enfants des zones d'attente. À leur arrivée en France, la police de l'air et des frontières devrait les inscrire dans un lieu spécifique, à l'écart des adultes, per-

sonnés 48 heures maximum. Durant ce délai, le procureur de la République pourrait saisir les juges des enfants et des tutelles. Si le jeune ne veut pas ou ne peut pas retourner dans son pays d'origine, une tutelle d'Etat doit lui être ouverte jusqu'à sa majorité.

La définition du rôle de l'administrateur, prévu par cet amendement, doit donc aller beaucoup plus loin. Cette fonction devrait aussi pouvoir être confiée à des personnes « mobiles » (associations, etc.). Et l'enfant doit également avoir droit à un avocat pour le défendre. Par ailleurs, je préconise que l'accès aux formations par apprentissage soit ouvert à tous les mineurs étrangers présents en France.

Vous avez reçu cette année un millier de plaintes d'enfants qui vous saisissent en dernier recours. Que vous disent-ils ?



Claire Brisset. (GRAPHIQUE DE POLYPIQUET)

PROFES RECUEILLIS PAR VALÉRIE URMAN ET PASCAL EAU

MERCREDI 21 NOVEMBRE 2001

étrangers à la dérive

Le calvaire de Mamadou en zone d'attente

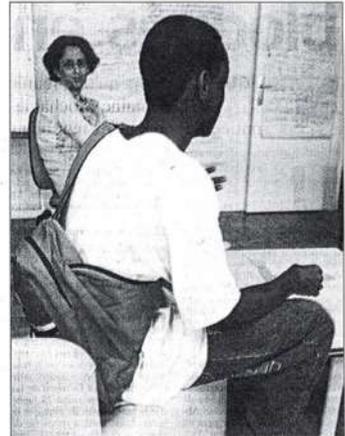
COMME de nombreux mineurs maintenus en zone d'attente après leur arrivée à Roissy (Seine-Saint-Denis), Mamadou, un jeune homme de 17 ans, s'est retrouvé par trois fois devant le juge délégué à l'immigration de la zone d'attente dite « 35 quai » du tribunal de Bobigny. En dépit de sa minorité, les magistrats l'ont retenu en zone d'attente, ce qui n'est prévu que pour l'adulte des deux à dix jours avant d'être remis au juge des enfants. Il raconte.

« Je suis arrivé le 25 mai. Ça fait des années que j'ai perdu mes parents. Ils ont été assassinés par les rebelles ODLR. La Sierra Leone est en guerre civile depuis 1990. C'est un pays qui m'a dit de lui laisser les terres et les vaches de mon père. Il m'a demandé les papiers et m'a envoyé en France. J'ai entendu parler dans l'avion, j'avais peur, j'avais j'ai senti resté entre cinq et six jours. C'était petit. Il m'avait pas d'air pour respirer. Ça sentait mauvais parce qu'il y avait beaucoup de monde. Il faut coucher par terre. C'est froid. »

Le séjour du jeune Sierra-Léonais se poursuit dans la zone Zap 3. « Là-bas, il y a un lit et une douche. J'ai

commencé à me lever. Mais la police vient tout le temps. Trois ou quatre fois par nuit, ils tapent à la porte, ils te demandent les papiers. C'est la que j'ai passé le plus de temps. Après, ils m'ont amené à l'hôpital. Là-bas, ils ont dit que j'étais mineur ODLR. Un examen médical de vérification de la minorité est souvent demandé. Les autres m'avaient expliqué : il faut demander l'avis politique. C'est ce que j'ai fait. »

Mamadou raconte aussi ses trois comparutions devant le tribunal de Bobigny. « La première fois, ils m'ont dit : il faut encore un délai de huit jours. La deuxième fois, ils ont dit encore huit jours. Tu ne comprends pas parce que c'est rapide. J'avais peur. La troisième fois, ils ont dit que j'étais mineur. Un jour, les policiers m'ont appelé avec d'autres jeunes qu'ils ont relâchés. On m'a mis dans une voiture. A Bobigny, une dame ODLR : la juge des enfants m'a demandé si j'avais une famille ici. Comme j'ai dit non on m'a emmené dans un foyer. »

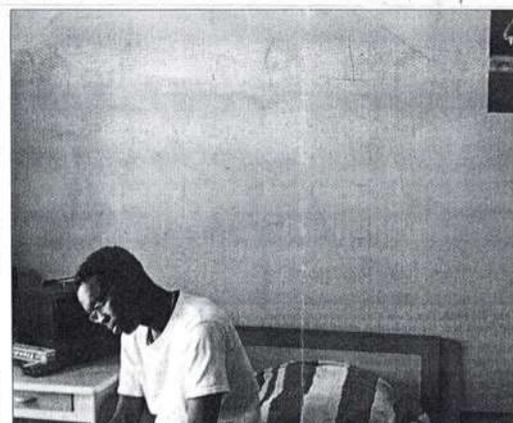


BOBIGNY (SEINE-SAINT-DENIS), LE 12 JUILLET. Mamadou, 17 ans, a passé vingt jours en zone d'attente à Roissy. (GRAPHIQUE DE POLYPIQUET)

« C'est la guerre qui m'a fait venir »

ALHASSANE, 15 ans et demi, de Guinée-Conakry

COMME les autres foyers d'adolescents de Seine-Saint-Denis, le centre d'Épagny a vu arriver, depuis trois ans, de plus en plus de jeunes réfugiés. Obligés d'immigrer de leur pays d'origine, demandeurs d'asile, ils sont pris en charge, sous la tutelle du conseil général, dans cette structure d'accueil des mineurs en danger. « Beaucoup, parce qu'ils retrouvent un membre de leur famille ou qu'ils sont pris dans les réseaux, disparaissent dans les dix premiers jours, déplore Patrick Guégan, le directeur. Pour les autres, nous essayons de monter des projets cohérents et de régler leur situation administrative. » Scolarisés durant plusieurs mois dans un collège voisin, Alhassane, un Guinéen de 15 ans et demi, a accepté de livrer des bribes de son histoire.



FOYER D'ÉPAGNY-SUR-SEINE, LE 20 JUIN. Alhassane suit des études dans une classe non francophone. Il espère ensuite avoir des papiers. (GRAPHIQUE DE POLYPIQUET)

« Ici, j'aime tout, c'est bon... Seulement, je suis tout seul. »

« C'est la guerre qui m'a fait venir. J'étais avec mon frère aîné et mon père en Guinée-Conakry, à la frontière de la Sierra Leone. Les rebelles ont détruit les villages où on habitait. J'ai couru. Avec mon frère, je suis venu à Conakry. Je ne connaissais personne... Ma mère est morte avant la guerre. Mon père travaillait dans les plantations de café. On l'a défilé. Mes autres frères et sœurs sont allés à Paris. Je ne voulais pas laisser mon père. C'est lui qui m'a dit de sauver ma vie, de partir. Je ne sais pas s'il vit encore. J'ai pris l'argent de mon père pour payer l'homme qui m'a aidé, avec mon frère, à venir

en Algérie ; ensuite, ils m'ont dit : On va t'amener à Abidjan. Si tu dis non, on te frappe tout le temps. »

Le jeune homme échoue dans le Zap 1, nom d'une des zones d'attente de l'aéroport. « On était nombreux, on se connaissait pas. Chacun a son problème. De 6 heures du matin jusqu'à l'endemain, on n'a rien mangé. Même pour aller aux toilettes, c'est difficile. Des fois, les gens sont gentils, et puis ça change le matin. J'ai passé cinq jours sans me lever. »

Après, ils m'ont emmené quelque part, je ne connais pas le nom. J'y suis resté entre cinq et six jours. C'était petit. Il m'avait pas d'air pour respirer. Ça sentait mauvais parce qu'il y avait beaucoup de monde. Il faut coucher par terre. C'est froid. »

Taverny ne veut pas d'un foyer

TAVERNY (VAL-D'OISE)

LA CRÉATION, à Taverny (Val-d'Oise), d'un foyer pour enfants clandestins isolés d'une trentaine de places, financé par l'État et géré par la Croix-Rouge, a été publiquement refusée le 12 septembre par Sébastien Royal, ministre délégué à la Famille. « J'ai été mis devant le fait accompli », dénonce le maire (PS) Maurice Boscawen, « fermement opposé au projet. Le château du Haut-Terre a été vendu le 30 octobre par Nestlé à l'association catholique. La demande et ses quatre hectares recourent les premiers mineurs dans un mois et demi. »

« J'ai découvert que la transaction avait été effectuée lorsque l'association m'a adressé un dossier de déclaration de travaux », explique le maire.

Enfants hostiles au foyer, les événements sont en train de se regrouper. « Nous n'en serions pas si ce projet n'avait pas été décidé autoritairement. Je suis intervenu dans la rue, explique Sébastien Royal, secrétaire général de la Croix-Rouge. Ce foyer les hébergera quelques mois, le temps de retrouver leur famille ou de leur offrir un véritable accueil. »

C.G.

Le Parisien

LE FAIT DU JOUR	2 et 3
SPECIAL CONFLIT	4
LA POLITIQUE	5 et 6
VOTRE ÉCONOMIE	8 à 10
VIVRE MIEUX	10 et 12
INQUÊTE	13
LES FAITS DIVERS	14 à 17
LES SPORTS	18 à 23
LE SPORT HIPPIQUE	24 à 27
LES ANNONCES	28 et 29
LES SPECTACLES	30 et 31
LA TÉLÉVISION	32 à 35
LA MÉTÉO LA CIRCULATION	36
LE KINO	12

Les Informations départementales et l'horoscope sont en cahier central

Le Monde 11 janvier 2002

La justice ordonne la remise en liberté d'une Ivoirienne maintenue en zone d'attente

C'EST au tour de la justice de dénoncer la situation dans les zones d'attente. Dans une décision rendue le 29 décembre 2001, la cour d'appel de Paris a ordonné la remise en liberté d'une Ivoirienne, en invoquant explicitement les conditions déplorablement dans lesquelles elle était maintenue à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. C'est la première fois, selon plusieurs associations, qu'une décision de maintien à l'encontre d'un étranger non admis sur le territoire est cassée pour ce motif. Voilà des mois que les zones d'attente sont régulièrement dénoncées comme des « zones de non-droit » par les associations et les parlementaires.

Le soir de Noël, le 24 décembre 2001, M^{me} Soussaba D., jeune Ivoirienne débarquant à Roissy munie d'un faux passeport, s'est vue refuser l'entrée sur le territoire français et a été placée en zone d'attente. Les locaux hôteliers prévus à cet effet étant saturés, la jeune femme a été maintenue dans une salle d'embarquement d'Air France du terminal 2 B, réquisitionnée par le ministère de l'intérieur. Derrière de timides paravents, des dizaines d'étrangers sont retenus dans une grande précarité. Dormant par terre ou sur des sièges métalliques, ne pouvant se laver, ils attendent de longues jour-

nées que leur demande d'asile soit prise en compte. Et sont souvent réembarqués de force vers leur pays d'origine (*Le Monde* du 11 décembre 2001).

Selon un procédé dénoncé par les militants associatifs, la police aux frontières (PAF) n'a pas « entendu » la demande d'asile formulée par M^{me} D.. Les policiers ont tenté par deux fois de la réexpédier vers Abidjan, mais la jeune femme a refusé d'embarquer. Le 27 décembre, la jeune femme est parvenue à contacter son avocate, Héléne Gacon, et lui a raconté ses difficultés. L'avocate a réussi, en téléphonant à l'officier de la PAF, à éviter un renvoi forcé et a fait appel de la décision de maintien.

« ATTEINTE À LA DIGNITÉ »

Pour M^e Gacon, les conditions de maintien « déplorables » de sa cliente sont constitutives d'une voie de fait - « elle est maintenue toute la journée dans une salle d'attente surpeuplée où les étrangers sont obligés d'uriner dans des bouteilles », a-t-elle expliqué à l'audience, excipant le témoignage écrit d'Amnesty International, en visite sur les lieux ce jour-là. Elle a aussi critiqué le refus de la PAF d'enregistrer la demande d'asile de sa cliente. Le président de

chambre de la cour d'appel, Bruno Boval, s'est rangé à ces arguments. L'ordonnance de remise en liberté sonne en effet comme une condamnation du ministère de l'intérieur. M^{me} D. a été maintenue dans des conditions « portant atteinte à la dignité des personnes », écrit le magistrat, qui précise que le ministère de l'intérieur « ne peut pas sérieusement invoquer la force majeure pour justifier la perpétuation d'une situation devenue désormais quasi-permanente ». L'administration s'est par ailleurs rendue responsable d'une « voie de fait » en n'enregistrant pas la demande d'asile lorsque M^{me} D. l'a présentée.

L'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafe) devait évoquer cette situation auprès du cabinet de Daniel Vaillant, jeudi 10 janvier. L'Anafe devait être reçue dans l'après-midi par un conseiller du ministère de l'intérieur. Des associations avaient déjà tenté d'alerter les pouvoirs publics, lors d'une entrevue à Matignon, le 10 décembre 2001. Les conseillers du premier ministre les avaient alors renvoyés vers la place Beauvau. « Nous allons demander au ministre [de l'intérieur] ce qu'il entend prendre comme mesures pour faire face à l'accroissement constant

des arrivées d'étrangers en zone d'attente, prévient l'Anafe. Il faut que les pouvoirs publics redéfinissent une réelle politique d'accueil et permettant un accès permanent aux associations. »

Sylvia Zappi

Le huis-clos de la zone d'attente de Roissy

Témoignage de l'intérieur

Ce récit de l'intérieur est rare. Dans les zones d'attente, situées dans les aéroports ou les ports, sont retenus les étrangers sans documents de voyage (ils se sont débarrassés de leurs passeports, ils n'ont pas de visas ou alors un faux) qui souhaitent pénétrer en France, souvent au titre de l'asile. Ces antichambres de l'Hémisphère sont souvent à l'égard extérieur. Les journalistes n'ont pas le droit d'y entrer. Sept associations sont habilitées à les visiter, mais seulement huit fois par an (en il y a 122 zones d'attente en France). Ce qui s'y déroule se passe à huis clos. Anafé a travaillé plusieurs mois d'affilée dans la zone d'attente de l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy, où arrivent plus de 90 % des demandeurs d'asile. En accord avec lui, et pour le protéger, son identité a été changée et sa fonction ne sera pas précisée. Libération a jugé ce témoignage — que corroborent de nombreuses autres observations (lire ci-contre) — digne de foi et éclairant. De cet espace défilé et opaque, en effet, des constatations dans l'attitude des administrations présentes sur place: compliquer l'accès à la demande d'asile et faciliter les réembarquements. Souvent au mépris du droit. Anafé raconte ce qu'il a vu dans cinq lieux clés de l'attente en France.

Zapi 3

Située en dehors des terminaux, dans la zone de fret, la Zapi 3, zone d'attente pour personnes en instance, est entourée de grillages de quatre mètres de haut. C'est l'endroit où sont hébergés — jusqu'à vingt et un jours — les étrangers qui arrivent à Roissy, tant qu'ils n'ont pas le droit d'entrer sur le territoire français. Au rez-de-chaussée: le poste de police, celui du ministère des Affaires étrangères, le bureau des visites. Et dans la zone sécurisée (accès avec badge) le réfectoire dont les baies vitrées donnent sur les pistes, la salle de bains et l'infirmerie. Au premier étage les chambres, le bureau de l'Office des migrations internationales (OMI), qui dépend du ministère des Affaires sociales, et le bureau 27, tenu par la police.

«Par haut-parleurs, les policiers convoquent les étrangers. On se moque des accents, on déforme les patronymes, on rit, on taitote d'office. Pour annoncer l'heure des repas, on crie: "Food, food, food, food..." Il y a une violence latente, constante, continue. Les gens sont souvent traités avec racisme, dégoût, mépris, les étrangers, y compris les femmes et les enfants, sont réveillés en pleine nuit: ils sont sortis des chambres et regroupés, uniquement pour être complétés. Une fois, un jeune homme africain a raconté que les policiers étaient venus dans sa chambre, avaient viré les autres, l'avaient tabassé. Il a dit qu'il avait même essayé de se pendre. Une autre fois, j'ai vu un homme qui ressemblait à un hindouais géant, ses vêtements étaient détrempés, en sang. J'ai entendu plusieurs récits concordants sur les transferts d'une zone à l'autre de l'aéroport, opérés par une entreprise privée de sécurité. On leur demandait: "Tu es catholique ou musulman?" Si l'étranger répondait: "Musulman", on lui crachait dessus ou on lui donnait des coups de rangiers. Une fois, un Palestinien a vu son turban défilé et piétiné.

Anafé a travaillé plusieurs mois à Zapi 3. Il dévoile des pratiques contraires au droit d'asile et au racisme ambiant à l'encontre des étrangers arrivant à l'aéroport parisien.

En quelques mois, mes conditions de travail ont changé. Avant, le réembarquement vers le pays d'origine marchait à 20 %, puis c'est passé à 50 %. Les escortes de policiers en civil jusque dans le pays d'origine sont devenues plus fréquentes. Au bout de quatre jours, les étrangers passaient obligatoirement devant un juge qui décide de leur maintien ou non en zone d'attente. Beaucoup d'entre eux ne parviennent plus à tenir jusqu'au tribunal. La police trouve de plus en plus souvent les moyens de les remettre dans l'avion avant l'audience. De même, il n'y a quasiment plus jamais de sortie de la zone d'attente pour cause d'expiration du délai légal de rétention (vingt et un jours), comme c'était le cas avant. Quitte à renvoyer les étrangers, indésirables vers un pays qui n'est pas le leur, qui ne les acceptera pas, voire qui les renverra vers la France... qui a son tour refusera de les admettre sur son territoire. Une boucle que connaissent notamment les Palestiniens.

Le bureau 27

Le bureau 27, au premier étage de la Zapi 3, est un passage obligé. Les policiers y tiennent les registres des demandeurs d'asile. Avant de s'expliquer devant un agent du Quai d'Orsay, les étrangers doivent impérativement y faire inscrire. Sans cette étape indispensable, ils sont souvent, ne peuvent se faire entendre, ni faire valoir leur histoire. Le stopper là revient à les éloigner du droit d'asile. «Les policiers font souvent mine de ne comprendre que le français. "Political asylum", ils ne comprennent pas. Ils réclament comme ça beaucoup de demandeurs d'asile potentiels non francophones. Parfois, c'est parce qu'ils n'ont pas de stylos. Ou parce qu'ils ne "parlent pas la langue". Ou encore, ils découvrent les candidats: "Si tu es Adrien, ça va être rien: t'as aucune chance". Depuis peu, j'ai remarqué qu'une nouvelle règle officieuse avait fait son apparition: quand un vol pour la destination de provenance d'un étranger est prévu le lendemain, et qu'il y a ainsi un espoir de réembarquement, l'étranger n'est pas enregistré. La police aux frontières considère que cela permet d'éviter le désencombrement de la demande d'asile».

Le bureau du ministère des Affaires étrangères

C'est au rez-de-chaussée de la Zapi 3 que se déroulent les entretiens des demandeurs d'asile dirigés par des agents du ministère des Affaires étrangères (MAE). Beaucoup ont du mal à comprendre l'objectif de cette rencontre et la fonction de leurs interlocuteurs. Les agents du Quai d'Orsay doivent décider si la demande qui leur est présentée est «manifestement infondée». Ils vérifient notam-



Dans la zone d'attente de Roissy-Charles-de-Gaulle en 1998. Plus de

ment si les étrangers sont capables de donner des informations basiques sur leur pays: nom du président, des principaux partis politiques, des grandes villes du pays. Si la demande est rejetée, la personne peut être remise dans l'avion sans délai. «De plus en plus, les étrangers passent directement d'un poste de police de l'atrogare au bureau MAE sans passer par les agents de l'OMI, et donc, sans bénéficier d'aucune explication sur les procédures et le droit. La durée des interviews est très variable, parfois cinq minutes, parfois trois quarts d'heure. Pendant l'entretien, la pression psychologique peut les amener à ne pas répondre. Ça mal. L'interprète ne fait pas téléphone. Souvent, les étrangers font l'amalgame entre les agents du MAE et les fonctionnaires de police. Les décisions sont systématiquement rédigées en français. Les non-francophones ne peuvent prendre connaissance des motifs de rejet du ministre, toujours identiques et souvent lacunaires.»

Les postes de police

Tous les étrangers hébergés en Zapi 3 et qui bénéficient de la «prestation hôtelière» prévue par la loi d'abord transféré par un local de police situé dans la zone internationale de Roissy. Ces postes de police accueillent les étrangers qui ont débarqué de l'avion et attendent leur transfert vers la zone d'attente ou s'en sont libérés. Se trouvent également là les étrangers en attente de réembarquement ou qui viennent de la refuse.



Plus de 90 % des demandeurs d'asile passent par cet aéroport.

«Ces pièces dans lesquelles sont entassés parfois jusqu'à trente étrangers ne font que quelques mètres carrés. Elles sont sales et puantes. Les postes 2B et 2C sont connus pour leur climat de violence. Les étrangers en reviennent souvent avec des marques de coups sur la tête et en mauvais état psychologique. Ils racontent qu'ils reçoivent des coups de poing ou de rangiers. Ils n'ont pas forcément de plateaux-répas. Parfois, ils ont l'interdiction d'aller aux toilettes, ils urinent alors dans des bouteilles. Si des vols sont prévus les jours, les étrangers peuvent rester cloîtrés dans les postes de police. Ils sont alors enregistrés comme «non admis» sur le territoire français, et non pas comme demandeur d'asile. Cela tend le processus de remise dans l'avion beaucoup plus facile. Une fois, j'ai entrevu tous les étrangers du poste 2C debout, les mains sur la tête. Comme punis.»

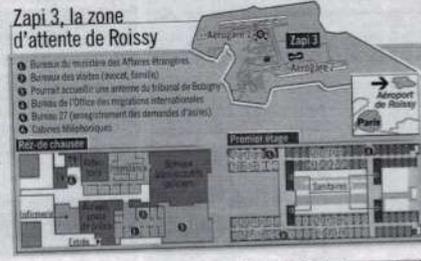
Dans la zone internationale

C'est ici que tous les voyageurs se présentent au

Condamnations tous azimuts

Depuis plusieurs années, les critiques s'amoncellent sur les zones d'attente. Elles proviennent d'associations vigilantes sur les droits des étrangers et les droits de l'homme: l'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), l'Arcat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), le Comité européen pour la prévention de la torture... Le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies a, lui aussi, dénoncé les difficultés d'accès au droit d'asile. La justice enfin a elle aussi, constaté plusieurs fois des anomalies. Le 29 décembre 2001, la cour d'appel de Paris a ainsi ordonné la remise en liberté d'une personne maintenue en zone d'attente dans des conditions «portant atteinte à la dignité des personnes». Or cette autre fois, présentée à Bobigny devant le juge délégué des étrangers en présence de l'Anafé, son état de santé... L'existence au sein d'un refus d'enregistrement des demandeurs stipulés les obligations du juge. Sur les critiques les plus récentes et les plus graves, le ministre de l'Intérieur a maintes fois donné ses versions des faits. 1) Sur le non-enregistrement de la demande d'asile: la police ne reconnaît pas cette pratique. Selon elle, les étrangers ne se présentent pas à la frontière, car ils n'ont pas de papiers et ils préfèrent attendre pour renouveler leur identité et leur provenance. Il n'y a donc ni refus ni mauvaise volonté de la part des officiers de police. «Toutes les demandes d'asile présentées à Roissy sont systématiquement enregistrées, il y a pour cela des consignes strictes et permanentes, selon la direction centrale de la Police de l'air et des frontières (PAF). 2) Sur les violences policières: l'usage de la force n'est reconnu que lors des moments délicats de réembarquement contraint. Même si elle n'est pas le cas, elle est systématiquement punie, la direction centrale de la PAF ne généraliserait ces violences. Quant aux syndicats de police, ils ne manifestent pas de soutien aux conditions de travail éprouvantes en zone d'attente.»

contrôle des passeports. De là, les étrangers suspendus sont dirigés vers un poste de police dédié à l'immigration. Il arrive souvent qu'ils soient obligés de commettre en tant que demandeur d'asile. Certains le font en français. Souvent, plusieurs jours de suite, et en vain. «Dans l'aéroport 2A, j'ai rencontré plusieurs étrangers lors d'une visite, ils disaient être là depuis plus de deux semaines. Au 2B, j'ai vu douze personnes installées depuis quatre à six jours sur des banquettes bleues... situées en face du poste de police. Ces gens qui attendent n'existent pas. Les étrangers où ils patientent sont connus. Les étrangers m'ont raconté qu'ils étaient, au mieux, nourris par des gens du service nettoyage. Un africain m'a expliqué qu'il faisait les poubelles de la cafétéria. Un autre m'a dit qu'il venait tous les jours demander au policier son enregistrement comme demandeur d'asile. On lui répondait: "Reste là, il faut attendre". A un autre, le fonctionnaire de police a même rétorqué, en guise de fin de non-recvoir: "Tu es palestinien, ben moi, je suis juif". Une autre fois, j'ai constaté qu'une dizaine de personnes attendaient depuis plus de dix jours. Dans la veille de la visite de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), leur demande d'asile a été enregistrée. Ils ont été finalement admis sur le territoire français.»



Réalisé par CHARLOTTE NOTMAN

30 janvier 2002

Les étrangers non admis ne seront pas jugés à Roissy

LA SALLE était déjà prévue et construite. Les travaux d'aménagement devaient s'achever à la fin février. Il n'y aura cependant pas de « tribunal pour étrangers » à l'aéroport de Roissy. Alors que la discussion traînait depuis des mois au sein du gouvernement, et qu'un décret avait déjà été prérédigé au ministère de l'intérieur, Matignon a décidé qu'aucune chambre du tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ne siègerait dans l'enceinte de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy, où sont retenus les étrangers interdits d'entrée sur le territoire. L'arbitrage a été rendu en juillet 2001. La polémique continue malgré tout d'agiter le milieu des avocats et des magistrats.

La loi Chevènement sur l'immigration avait prévu que les audiences dites du « 35 quater », qui régit les conditions de renouvellement du maintien en zone d'attente des étrangers non admis, pouvaient se tenir « dans une salle spécialement aménagée sur l'emprise (...) aéroportuaire ». Depuis le vote de la loi, les audiences continuent cependant de se tenir au sein des tribunaux de grande instance. Les flux d'arrivants non admis et retenus en zone d'attente à Roissy sont en constante augmentation, et le tribunal de grande instance de Bobigny a dû multiplier les audiences. Les juges doivent ainsi se prononcer sur le maintien ou la remise en liberté de plus de soixante personnes par jour. En 2001, 14 562 étrangers y sont passés, soit 460 % de plus qu'en 1996. En avril 2000, les associations avaient dénoncé les conditions dans lesquelles les étrangers étaient jugés (Le Monde du 4 avril 2001).

Face à une telle situation, le ministère de l'intérieur plaidait pour un déménagement des audiences à l'intérieur de la zone d'attente de l'aéroport. La Place Beauvau estime en effet qu'elle doit consacrer une part trop importante de ses effectifs policiers à l'escorte des étrangers de la zone d'attente vers le tribunal de Bobigny. Le ministère avait donc prévu l'emplacement d'une salle au sein des nouveaux locaux de la Zapi 3 (zone d'attente pour personnes en instance) (Le Monde du 10 janvier 2001). Le projet avait soulevé un tel tollé parmi les avocats et les magistrats de Bobigny qu'il semblait enterré.

Pour un procès équitable

Le 10 décembre 2001, lors d'une assemblée générale des magistrats, le président du tribunal de Bobigny a annoncé à ses collègues que le gouvernement s'apprêtait à publier un décret instituant les audiences foraines dans la zone d'attente de Roissy. Deux responsables du Syndicat de la magistrature, Jean-Claude Bouvier et Isabelle Liauzou, se sont rendus dans la Zapi 3 et ont constaté que les travaux « avancés » devaient être terminés « fin février ». Les magistrats ont adopté, le 14 janvier, une motion appelant « le gouvernement à renoncer à son projet » : « Les magistrats, constatant que les conditions d'un procès équitable ne seront pas réunies, refuseront de siéger dans de telles conditions. » Les juges ont rejeté l'idée de siéger dans des locaux gérés par le ministère de l'intérieur, y voyant une entrave à l'impartialité et l'indépendance du tribunal. Deux jours après, Bruno Marcus, président du Syndicat des avocats de France, et Jean-Pierre Rosenczweig, vice-président du tribunal de Bobigny, ont signé une tribune dans Le Monde dénonçant cette décision « dangereuse et destructrice ».

La mobilisation a payé. Le ministère de la justice déclare aujourd'hui qu'il « n'envisage pas du tout de tenir ces audiences à Roissy ». Deux raisons sont aujourd'hui évoquées pour justifier ce refus : l'hostilité des magistrats « au symbole du lieu » et les problèmes de moyens (ce sont les mêmes juges qui siègent pour d'autres audiences). A Matignon, on semble aujourd'hui s'étonner d'une telle polémique : « Nous avons décidé en juillet [2001] de ne pas donner suite à la demande du ministère de l'intérieur, assure un conseiller du premier ministre. La décision est reportée à un moment où un accord sera trouvé avec les professionnels de la justice. » Le ministère de l'intérieur n'a pas souhaité réagir.

Sylvia Zappi

Ces enfants étrangers isolés que la France accueille à reculons

Un rapport commandé par la direction des populations et des migrations (DPM) jette un regard sévère sur la prise en charge des mineurs étrangers isolés arrivés en France. Ces enfants, qui fuient la misère ou la guerre, arrivent seuls et de plus en plus nombreux dans les aéroports et les gares.

Publié le 08 janvier 2003 à 11h57 -

Leur évaluation chiffrée reste une gageure. Les mineurs étrangers isolés sont de plus en plus nombreux à se présenter aux frontières. Apparu depuis la fin des années 1990, le phénomène de ces enfants qui arrivent seuls dans les aéroports et les gares, venant de pays en guerre ou fuyant la misère, ne cesse d'inquiéter les autorités. Pour autant, une étude commandée par la direction des populations et des migrations (DPM) sur "L'évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide sociale à l'enfance, les termes de l'accueil et de la prise en charge", montre qu'aucune réelle réflexion sur une prise en charge spécifique de ces mineurs n'a été engagée.

"Evaluation et orientation défailante", "dispositif d'urgence inadapté" et "application hésitante du principe de l'enfance en danger" : le rapport rédigé par Angéline Etienne, chargée d'études au QUEST'US, Association d'études et de recherches en sociologie, n'est pas tendre pour les pouvoirs publics, en particulier pour l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Première difficulté : la mesure du phénomène. Le rapport souligne que les statistiques fluctuent selon les autorités saisies, rendant difficile l'« identification » de ces mineurs. Pour la police aux frontières, les mineurs étrangers isolés en zone d'attente à l'aéroport de Roissy sont passés de 847 en 1999 à 1 400 en 2001 ; pour les seuls huit premiers mois de 2002, elle en comptait 857. La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) évalue, elle, les mineurs isolés connus des parquets à 2 700, et ceux pris en charge par ses directions départementales à 1 800. Enfin, l'ASE estime les enfants isolés qu'elle s'est vu confier à 1 350. Seule certitude : leur nombre va croissant. Même si elle se concentre en région parisienne, leur "présence se diffuse à l'ensemble du territoire", relève le rapport.

Mme Etienne remarque par ailleurs que "selon les modalités et les lieux de leur arrivée en France, les mineurs étrangers vont être l'objet d'orientations différentes". La sociologue explique que la situation d'isolement du mineur "devrait conduire à un placement à l'ASE et induire différentes procédures" de protection, qui, selon un "schéma minimal", devraient passer par la saisine du parquet ou du juge des enfants et par celle du juge des tutelles. Dans les faits, "il existe des obstacles et des freins récurrents à la mise en place d'une protection".

Le premier demeure "l'incertitude quant à la minorité" de l'intéressé. L'absence de papiers et l'indétermination de l'âge sont souvent vécues comme des "freins à l'accueil d'urgence". Pour y remédier, les autorités pratiquent couramment un examen osseux, "unaniment critiqué en raison de sa faible fiabilité": la marge d'erreur est de plus ou moins dix-huit mois.

INTERPRÉTATION DIFFÉRENTE

Ensuite, l'étude a noté une "application hésitante du principe de l'enfance en danger". Selon une idée très répandue, souligne le rapport, seuls les enfants maltraités seraient considérés comme dignes d'une protection. Or, rappelle Mme Etienne, le rapport souligne que le code civil englobe aussi dans son interprétation les "enfants à risque", notion qui permet de prendre en compte le milieu où vit le mineur : "La rue, un hébergement précaire chez des adultes inconnus, un atelier clandestin sont autant de facteurs de danger." Selon l'autorité saisie (ASE, parquet ou juge des enfants), l'idée d'"enfance en danger" est interprétée diversement.

L'ASE attend souvent une ordonnance de placement du parquet pour "aligner sa ligne de conduite sur sa décision". Or il existe des "tensions au sein du judiciaire" entre le parquet, "davantage sélectif", et le juge des enfants, "davantage protecteur". Résultat : "La mise sous tutelle n'est pas systématique" C'est pourtant elle qui autorise les démarches "déterminantes" pour l'avenir de l'enfant, comme la demande d'asile ou l'acquisition de la nationalité.

Le dispositif de protection de l'enfance pâtit aussi d'un "déficit de structures d'accueil d'urgence", qui s'explique par le manque de places et par une "inadaptation" du dispositif existant. Les structures traditionnelles - foyers de l'enfance, départementaux ou associatifs - ont en effet été créées pour accueillir une autre population : les enfants battus ou maltraités. L'accompagnement éducatif aussi "pose question" : les équipes travaillent surtout au retour en famille et à la restauration du lien parents-enfants. Or, la plupart du temps, les parents des mineurs étrangers ne sont pas sur le territoire ou, pis, sont décédés. Dans ces foyers, ces jeunes se retrouvent trop souvent "sans aucune activité occupationnelle" et ne rencontrent leur éducateur qu'une fois par semaine. "Dans le meilleur des cas", ils sont scolarisés, souligne le rapport.

"INSÉREZ-LES A MINIMA"

Aux yeux de la sociologue, l'origine de cette carence éducative réside dans la "méfiance" de l'ensemble des acteurs à l'égard de ces enfants et de leurs éventuels mensonges sur leur parcours. "Les mineurs isolés étrangers sont loin d'être perçus comme des "enfants comme les autres", à tel point que la dimension "enfance" s'estompe et se dilue dans la dimension "immigration", écrit Mme Etienne. Du coup, "les équipes éducatives sont confrontées à une forme d'injonction contradictoire que l'on pourrait résumer ainsi : "Insérez-les provisoirement ou a minima".

Pour remédier à cette situation, le rapport propose un "accompagnement particulier" qui passe par la création de structures spécialisées "en dehors du dispositif de la protection de l'enfance", par la "mise en réseau" des acteurs (institutions et associations) et par leur formation à ce public spécifique. Une manière de reconnaître l'urgence d'une protection de ces enfants et d'éviter qu'ils ne deviennent "de jeunes majeurs sans-papiers".

L'étude de la DPM vient ainsi en écho de la campagne de sensibilisation au problème des enfants réfugiés que vient de lancer le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), qui se dit "préoccupé" par la situation de ceux qui atterrissent en France.

Sylvia Zappi

Trois policiers suspendus après la mort d'un clandestin

Par Julien Constant

23 janvier 2003

LA MORT de Mariam Getu Hagos, un Somalien de 24 ans, pris d'un malaise lors de sa reconduite à la frontière à l'aéroport de Roissy, est suspecte. L'étranger sans papiers est décédé samedi dernier à l'hôpital d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), deux jours après avoir été embarqué de force par trois fonctionnaires de la police aux frontières (PAF). Ces trois gardiens de la paix, âgés de 27 à 28 ans, ont été suspendus mardi par le ministère de l'Intérieur dans l'attente des résultats de l'enquête de l'inspection générale des services (IGS), la police des polices. Le même jour, le parquet a également ouvert une information judiciaire contre X pour homicide involontaire afin de faire la lumière sur la mort de ce Somalien qui suscite l'indignation de plusieurs syndicats d'Air France et d'associations.

Second décès en trois semaines Mariam Getu Hagos était arrivé, via Johannesburg (Afrique du Sud), le 11 janvier dernier à Roissy seul et sans papiers. Le jour de sa reconduite à la frontière, « il était violent et très excité, se défend un fonctionnaire de la PAF. En milieu d'après-midi et en début de soirée, il a fait deux malaises. Il a été examiné par un médecin qui a conclu qu'il simulait ». Donc, vers 23 heures, les policiers décident d'embarquer l'homme dans le vol Air France AF 990 à destination de la capitale sud-africaine. Toujours d'après les policiers, Mariam est toujours très agité. A bord de l'appareil, il aurait réussi à libérer l'une de ses mains de l'étreinte des menottes et frappe un des membres de l'escorte. Les policiers lui font une prise pour l'immobiliser. « Cette technique, habituellement utilisée, consiste à plier son corps en deux », explique le même fonctionnaire. C'est alors qu'il avait le buste plaqué contre ses genoux que Mariam se serait trouvé mal après avoir été maintenu dans cette position pendant plusieurs minutes.

Pris en charge par le Samu alors qu'il avait perdu conscience, il est conduit à l'hôpital où il est mort samedi dernier après une phase de coma. « Au moment où il a été pris en charge à Roissy, le personnel médical a diagnostiqué une rupture d'anévrisme », assure le policier de la PAF.

Hier, le parquet n'a pas souhaité communiquer les premiers résultats de l'autopsie. Les associations de défense des étrangers, comme l'Anafé et le Gisti, soulignent qu'il s'agit du second décès dans les mêmes circonstances en trois semaines. Le 30 décembre dernier, un Argentin de 52 ans était mort officiellement d'une crise cardiaque dans l'avion qui devait le ramener chez lui. « Ricardo a été attaché aux pieds et aux mains, son corps était plié en deux et on l'avait recouvert d'une couverture alors qu'il était cardiaque », s'indigne Stéphane Maugendre, avocat du Gisti qui envisage de porter plainte alors que le parquet de Bobigny a classé l'enquête sans suite.

Expulsion: les charters reprennent du service

Par Charlotte Rotman et Virginie Gomez — 4 mars 2003 à 21:46

Hier, 54 Africains ont été renvoyés à Abidjan et à Dakar.

C'est le retour des charters. Hier matin, à 9 h 12, 54 Africains ont été expulsés au départ de Roissy par le vol RN 152 de la compagnie aérienne Euralair Horizons, dans un avion spécialement affrété par la France et l'Allemagne. 30 Ivoiriens et 24 Sénégalais, dont 1 arrivé par la route d'Allemagne, ont décollé en toute discrétion pour Abidjan puis Dakar, sous haute surveillance, escortés par plus de 90 policiers, dont plusieurs germaniques.

Une pratique initiée par Charles Pasqua en 1986 et qui provoque le tollé des associations. A gauche les « charters de la honte » ont également été dénoncés par le PCF, Lutte ouvrière et la Ligue communiste révolutionnaire.

« C'est la première fois qu'on utilise un charter à la frontière, c'est-à-dire pour les étrangers qui viennent d'arriver », relève Patrick Delouvin, d'Amnesty International. Les fois précédentes (en 1986, 1991 ou 1996), les avions étaient remplis par des étrangers interpellés sur le territoire français et qui pouvaient avoir recours à un avocat ou prévenir leur famille. Officiellement, les 54 Ivoiriens et Sénégalais, eux, n'ont pas mis les pieds en France. Ils ont été maintenus en zone d'attente, à la frontière. « On ne sait pas qui ils sont », constate Patrick Delouvin. Ni s'ils ont formulé une demande d'asile.

Clandestinité. Hier, il s'agissait d'un refoulement rapide et à l'abri des regards. Pour le Mrap, qui appelle à un rassemblement de protestation aujourd'hui, place de la République à Paris, cette méthode « transforme les expulsions en opérations clandestines ».

L'Anafe, Association nationale d'assistance aux frontières des étrangers, s'émeut également de ces pratiques et de la volonté de « rentabiliser les vols » : « Affréter un avion coûte cher, on peut imaginer que les Quinze vont essayer de regrouper de façon parfois précipitée les étrangers en fonction des nationalités, à la demande d'un pays voisin. » De plus, souligne l'Anafe, « en l'absence des témoins de fait que constituent les passagers sur les vols réguliers, le risque de dérapage est accru ». Une allusion aux morts récentes, à quinze jours d'écart, d'un Argentin et d'un Ethiopien, conduits de force vers l'avion qui devait les ramener chez eux.

Hier, sur France Info, Nicolas Sarkozy a justement mis en avant ces deux drames. Il a tenu à signaler que l'expulsion des 54 étrangers s'était passée « très calmement ». « Les choses seront renouvelées chaque fois qu'il est nécessaire », a-t-il ajouté.

Le ministre de l'Intérieur justifie le retour à ce qu'il nomme pudiquement des « vols groupés » par de « meilleures conditions humanitaires » et une « meilleure sécurité ». Mais aussi par des « économies substantielles ». Dès l'été dernier, Nicolas Sarkozy avait suggéré à ses partenaires de l'Union européenne d'organiser ensemble des vols groupés pour reconduire les clandestins. Selon le programme adopté par l'Union européenne, « la généralisation de cette pratique présenterait des avantages financiers, mais adresserait aussi un signal plus fort ». Les expulsions collectives sont condamnées par la convention européenne des droits de l'homme, si « un examen raisonnable et individuel n'a pas été effectué », rappelle pourtant Amnesty International.

Colère. A Abidjan, une centaine de personnes en colère ont réservé un accueil mouvementé au vol charter. A leur sortie de l'appareil, les policiers se sont heurtés à la foule en colère. Dans l'aéroport, les gendarmes français en civil ont été pris à partie par les bagagistes et se sont battus avec eux. Le personnel de l'aéroport s'en est pris également aux journalistes français, qui ont quitté l'aéroport escortés par les militaires ivoiriens sous les cris de « vous dites que nous sommes xénophobes, mais c'est vous les xénophobes », ou encore « vous êtes contre nous ». La trentaine de sans-papiers ivoiriens a quitté l'aéroport dans des bus. « On n'a même pas vu Paris », regrettait un rapatrié.

Hier soir, une soixantaine de ressortissants de Côte-d'Ivoire placés en zone d'attente à Roissy étaient encore prévus au départ du vol AF 702, à 23 h 25, pour Abidjan. Un « vol groupé », lui aussi, mais sur une ligne commerciale. D'autres charters devraient suivre, peut-être à destination de la Chine.

Charlotte Rotman, Virginie Gomez

Aéroport de Roissy, arrestation d'étrangers sans papiers.



Asile: loterie à la frontière

Les associations de défense des étrangers dénoncent une sélection incohérente. Exemples.

C'est aléatoire, injuste et ça peut très mal finir. Les associations de défense des étrangers dénoncent la «roulette russe de l'asile à la frontière». Les chiffres d'admissions sur le territoire français baissent... mais grâce à une «sélection impitoyable et incohérente». Selon le rapport de l'Anafé (1) qui sera rendu public cette semaine, les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères (MAE) et de l'Intérieur accumulent des «décisions absurdes», parfois mal informées. Ils utilisent des «arguments totalement aberrants», qui permettent de renvoyer légalement un candidat à l'asile vers son pays d'origine. Et peut-être vers ses bourreaux. Les témoignages recueillis par l'Anafé pendant plusieurs mois, à partir des permanences juridiques ou des visites en zone d'attente, racontent comment se fait au quotidien le verrouillage de la frontière à Roissy.

Comble de l'aberration, la demande d'asile d'une même personne peut être rejetée à la frontière, parce que jugée «manifestement infondée» (c'est-à-dire folklorique, grossièrement invraisemblable), et... acceptée par l'Ofpra (2),

l'instance officielle chargée de délivrer le statut de réfugié. Blackboulé puis protégé. De telles contradictions existent depuis plusieurs années. En 2000, un jeune Sierra-Léonais arrivé à Roissy a été entendu par un membre du Quai d'Orsay qui n'a pas cru sa son histoire. Il a été refoulé vers Hong-kong (suite à une erreur), puis réexpédié vers Roissy. Libéré pour «absence de documents prouvant le pays de provenance», il a été reconnu comme réfugié par l'Ofpra quelques mois plus tard. Ces exemples sont ceux de rescapés de la frontière, des candidats à l'asile qui, rejetés en amont, parviennent tout de même à mettre un pied en France et déposer un dossier d'asile. Mais que deviennent les autres? Car, selon l'Anafé, «depuis plus d'un an la machine administrative est devenue folle et des centaines de demandeurs d'asile sont ainsi refoulés, parfois dans des charters organisés par le ministère de l'Intérieur».

Camp éloigné. Pour ceux dont on ne saura jamais s'ils auraient obtenu le statut de réfugié, l'Anafé recense de plus en plus de décisions administratives farfelues, rédigées par des agents du MAE et avalées

par ceux du ministère de l'Intérieur. En novembre 2002, un Guinéen voit sa demande d'asile refusée parce que «ses déclarations sont dénuées de cohérence: il prétend que les agents du HCR l'auraient conduit dans le camp de réfugiés à Kissidougou, qui se trouve à 300 km de son village, alors que des camps se trouvent à proximité de son lieu d'habitation». Commentaire de l'Anafé: «L'auteur de cette décision ne sait sans doute pas que la pratique du HCR est d'installer les réfugiés le plus loin possible des frontières des pays qu'ils fuient, afin de les protéger.»

Père assassiné. Autre exemple. Janvier 2003. T.C., un Hutu, a

fui en 1994 le Rwanda pour le Congo RDC. Le MAE lui reproche que les faits datent de 1994 et que son récit soit «dénoué de tout élément probant faisant craindre des persécutions en cas de retour dans son pays huit ans après». D'abord, note l'Anafé, l'ancienneté des faits ne rend pas caduques les craintes de persécution. L'Ofpra continue à délivrer des statuts de réfugiés à des Rwandais, dix ans après le génocide. De plus, la situation s'est normalisée, mais selon l'Anafé «le gouvernement rwandais ne garde pas d'un oeil bienveillant une personne qui a fui en 1994, et qui est assimilée aux anciennes forces rwandaises et aux milices Interahamwe».

Des chiffres en chute libre

En 2002, 20 800 étrangers ont été maintenus en zone d'attente, principalement à leur arrivée sans papiers à Roissy. C'est une baisse de 25% par rapport à 2001. Parmi eux, 7 786 étaient demandeurs d'asile. 5 855 personnes ont été admises sur le territoire, dont 20% au titre de l'asile, selon le ministère de l'Intérieur. Ils étaient 28,6% en 1999. Pour les neuf premiers mois de l'année 2003, ce taux est tombé à 3,6%. Dans son bilan de l'année 2002 concernant les zones d'attente, le ministère de l'Intérieur estime que les motifs de refus d'admission au titre de l'asile sont «liés à des déclarations dénuées de substance et de précision, ou de crédibilité du fait d'incohérences flagrantes, de contradictions insurmontables, de récits stéréotypés ou de fraude à la nationalité».

Alors que Paris ne se prive pas de critiquer les «dérives autoritaires» du régime tutsi de Kigali, un agent du Quai d'Orsay estime que ce Hutu peut rentrer sans être inquiété. Autre cas. C'est un instituteur de Kandahar menacé par des talibans qui ont assassiné son père, arrivé en septembre 2003. Pour le MAE, il s'agit là «de motivations d'ordre personnel qui s'avèrent étrangères à la problématique de l'asile». Ou encore: un Togolais se fait refouler en août 2003. «Il paraît surprenant qu'après avoir lancé à deux reprises un mandat d'arrêt à son encontre, les forces de l'ordre n'aient pas été en mesure de le retrouver dix-huit mois durant et qu'il ait pu résider sans problème dans son village.» Note de l'Anafé: «De même, il est tout aussi surprenant qu'un célèbre fugitif corse se soit caché pendant quatre ans dans les villages de son île natale...» Depuis 2002, les rejets sont légion. En prime, ceux qui refusent leur rapatriement atterrissent au tribunal et sont de plus en plus condamnés: soit à une peine de prison, soit à une interdiction du territoire français, soit aux deux. Selon les chiffres de la Place Beauvau, pour les neuf premiers mois de

2003, 1 214 demandeurs d'asile ont eu des poursuites pénales pour refus d'embarquer (soit un quart des demandeurs d'asile).

Refus d'embarquer. C'est ce qui est arrivé à Y.K., un Ivoirien arrivé en février 2003. Parce qu'il ne s'est pas montré assez bavard lors de son entretien à la frontière, sa demande d'asile a été jugée «infondée». Mais chaque fois qu'on l'a ramené à un avion, Y.K. s'est débattu. Pour ces refus d'embarquer, il a été condamné par le tribunal correctionnel de Bobigny à trois ans d'interdiction du territoire. Le 1^{er} août, l'Ofpra lui a reconnu le statut de réfugié. Mais il est sans papiers pour trois ans! Le système est bien huilé. Les arrivées des Ivoiriens sont ainsi en chute libre. Mais à quel prix? Faut-il juger de la sincérité d'un candidat à l'asile à son degré de résistance au moment de monter dans l'avion? Pour mettre fin à «cette dérive», l'Anafé demande que ces décisions de refus d'entrée puissent faire l'objet d'un recours. Suspensif. ◆

CHARLOTTE ROTMAN

(1) Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers.

(2) Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Un jeune Congolais maintenu en zone d'attente malgré un placement du juge

LE MONDE | 30.09.04

La tension entre le ministère de l'intérieur et les associations est montée d'un cran après le maintien en zone d'attente de Roissy d'un jeune Congolais malgré une décision contraire du juge pour enfants. Mardi 28 septembre, un autre magistrat, le juge des libertés et de la détention (JLD), a prorogé le maintien en zone d'attente du jeune Tanguy B., 16 ans, comme le lui demandait le ministère de l'intérieur en vue d'une reconduite vers son pays d'origine. Le jeune homme n'a pu rejoindre sa tante qui l'attend depuis douze jours.

Tanguy B. est arrivé le 18 septembre du Congo-Brazzaville en réclamant l'asile à la frontière. Sa tante, Olga, domiciliée à Clichy-sous-Bois, était venue l'accueillir. Le jeune garçon a été stoppé par la police aux frontières (PAF), qui a contesté la véracité de ses papiers. Placé en zone d'attente, il a raconté avoir dû quitter précipitamment Brazzaville après l'assassinat d'un oncle et une autre tante, à qui ses parents l'avaient confié avant de se réfugier en France pour fuir les persécutions en 1998. Passé par la Côte d'Ivoire, il s'y est fait arrêter par la police qui ne l'a relâché qu'à condition qu'il quitte le pays. Il est alors parvenu à joindre sa tante qui lui a envoyé l'argent pour venir en France.

Arrivé sans passeport, il affirme au poste de police être né le 20 mai 1988 en exhibant son certificat de naissance. La police en doute et retrouve une photocopie du passeport auprès de la compagnie aérienne qui lui donne huit ans de plus. Une expertise médicale osseuse confirme la majorité du jeune Congolais, qui voit son maintien prolongé de huit jours. Entre-temps, l'avocat du jeune homme, Me Simplicie N'Kouka, conteste la fiabilité de l'expertise osseuse - la marge d'erreur est unanimement reconnue de plus ou moins dix-huit mois - et récupère un certificat de naissance de la mère de Tanguy attestant qu'elle est née en 1971... La cour d'appel confirme pourtant le 24 septembre le maintien de Tanguy en zone d'attente. "J'ai eu beau démontrer qu'elle ne pouvait avoir eu son fils à l'âge de neuf ans, il n'y a rien eu à faire", explique Me N'Kakou.

Le même jour cependant, le tribunal pour enfants de Bobigny prend le contre-pied de ces deux décisions. Considérant que l'expertise osseuse est "insuffisante pour contredire valablement la force probante de l'acte civil de naissance" de l'enfant, il a estimé que "son retour imminent en Afrique (...) ne garantissant pas sa sécurité physique ni un cadre éducatif", l'enfant devait être confié à sa tante comme tiers digne de confiance.

L'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) s'est émue de ce nouveau cas. "C'est, en un mois, le troisième dossier de mineur maintenu en zone d'attente malgré un placement par le juge des enfants auprès d'un proche présent en France. Une violation manifeste de la Convention des droits de l'enfant", s'indigne Hélène Gacon, présidente de l'association, qui, parallèlement, alerte la défenseure des enfants. Cette dernière a saisi le parquet général afin qu'il prenne position sur le principe.

Pour le ministère de l'intérieur, l'affaire est simple : seul le JLD est compétent en matière de maintien en zone d'attente et le jeune Congolais, reconnu majeur par la cour d'appel, doit être reconduit à Brazzaville. Mais, devant quatre décisions successives discordantes, avant de renvoyer Tanguy B., le cabinet de Dominique de Villepin a décidé d'attendre un ultime jugement de la cour d'appel statuant sur le placement décidé par le juge pour enfants. "On saura alors quelle est l'autorité compétente", admet la Place Beauvau. L'audience devait se tenir jeudi 30 septembre au matin.

Sylvia Zappi

25 novembre 2004



Le terrible sort des « enfants perdus » de Roissy

TCHANG, 15 ans, est chinois. A son arrivée à Roissy, la police aux frontières (PAF) lui refuse l'admission sur le territoire, confisque son passeport et le maintient 24 heures dans un poste de police de l'aéroport. Lors d'une première tentative de rembarquement, il se débat. Selon le dernier rapport de la défenseure des enfants, Tchang est alors « violemment frappé, blessé à un œil, menotté dans le dos ».

Transféré en zone d'attente « sans avoir reçu de soins », il passe cinq jours là, parmi les adultes, dans ce lieu de maintien des étrangers en situation irrégulière. Remis en liberté après trois comparutions au tribunal de Bobigny, il erre deux jours seul dans Paris, sans manger ni dormir. Une association le recueille et obtient du juge des enfants un placement dans un foyer de l'Aide sociale à l'enfance. Des « mineurs isolés » souvent expulsés. Le calvaire de ce jeune garçon, dont la Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, est loin d'être isolé. Rendu public aujourd'hui, un rapport de l'Anafe* (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) dénonce, via des dizaines d'exemples, les atteintes aux droits dont sont victimes, à leur arrivée à Roissy puis dans cette zone d'attente rebaptisée la « zone des enfants perdus », les « mineurs étrangers isolés ».

« La priorité de l'administration reste avant tout leur refoulement, au détriment de la protection dont ils devraient être l'objet », est-il constaté. L'institution des « administrateurs ad hoc », censés assister ces mineurs dans leurs démarches, n'a pas atténué, selon l'Anafe, « l'ampleur et la gravité des problèmes ».

Qu'ils cherchent à rejoindre un parent déjà présent sur le sol français, qu'ils fuient une guerre ou des persécutions ou qu'ils soient manipulés par des réseaux, ces enfants se heurtent souvent d'emblée à une suspicion sur leur minorité. Et, quand le doute est levé, notamment par un examen osseux très contesté, d'autres difficultés surgissent : « problèmes d'interprétariat, maintien dans des locaux inappropriés, demandes d'asile dites manifestement infondées, voire violences physiques et morales », énumère Hélène Gacon, présidente de l'Anafe. A terme, et en violation de la Convention internationale des droits de l'enfant, ces durs parcours se soldent bien souvent par une expulsion. Comme pour ce jeune Palestinien de Gaza, renvoyé vers la ville par laquelle il avait transité : Shanghai !

Pascale Agré

Les associations dénoncent les atteintes au droit d'asile dans les zones d'attente

LE MONDE | 25.11.04 | 14h21

Les atteintes au droit d'asile et les intimidations et violences continuent d'entacher les reconduites à la frontière des étrangers.

Dans le rapport qu'elle a rendu public, mercredi 25 novembre, au terme de six mois d'observation à l'aéroport de Roissy, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) s'inquiète de ce constat. Toutefois, elle constate une amélioration des conditions d'accueil dans la zone d'attente pour personnes en instance (Zapi) 3. L'association, habilitée par convention avec le ministère de l'intérieur à assister les personnes retenues dans cette structure d'hébergement des étrangers non admis sur le territoire, tire un bilan négatif de l'exercice des droits.

Premier constat, la plupart des demandes d'asile sont rejetées comme "*manifestement infondées*". 307 personnes rencontrées par les bénévoles de l'association sur 359 se sont vu refuser l'entrée en France pour ce motif.

L'examen des demandes pose ainsi plusieurs problèmes au regard de la convention de Genève : entretiens trop rapides, interprétariat déficient, "*mise en doute systématique des récits*", "*pratique du soupçon sur la nationalité déclarée*"... "*Aujourd'hui le taux de rejet est de 96,3 % et cela démontre bien que la machine à refouler continue sur sa lancée*", remarque l'Anafé.

L'association porte aussi des accusations graves sur les pratiques de la police aux frontières. Des renvois seraient régulièrement organisés vers des pays connaissant des situations de guerre civile ou d'insécurité, comme Haïti ou la Côte d'Ivoire, ou encore vers des destinations où les droits de l'homme sont régulièrement violés comme la République démocratique du Congo.

Les policiers continuent d'employer la force pour embarquer les personnes récalcitrantes en les attachant avec des "*cordelettes en Velcro*". De "*nombreux*" témoignages écrits font état de violences policières, pour "*la plupart*" lors des embarquements : "*Tentatives d'intimidations*", "*insultes*", "*traces visibles de coups*", "*coups de pied dans les jambes*", "*piétinement du bas du ventre*"... "*Certains indices nous permettent de penser que ces actes ne sont pas isolés*", insiste le rapport qui souligne l'emploi régulier de "*corps spéciaux*" de police - unité nationale d'escorte de soutien d'intervention et unité locale d'escorte - pour les mesures de refoulement.

L'Anafé affirme avoir signalé à plusieurs reprises ces brutalités au procureur, "*mais sans résultats*".

Les conditions d'accueil dans la zone d'attente de Roissy "*se sont nettement améliorées*", ajoute cependant l'association. Les locaux sont "*relativement propres*", des travaux ont été effectués et la surpopulation apparaît moins critique. Les étrangers y vivent toutefois dans "*une grande détresse psychologique*" due à la peur du refoulement.

Dominique de Villepin continue, lui, à afficher une ligne ferme. Dans un entretien au *Figaro* du 25 novembre, il réaffirme son objectif de 20 000 reconduites à la frontière en 2005, en créant notamment des "*pôles d'éloignement dans les préfectures*". Le ministre de l'intérieur veut également ouvrir 1 600 nouvelles places en centre de rétention sur un an.

Sylvia Zappi